



Évaluation de l'alignement du Qatar sur les engagements de Copenhague de 1995 en matière de développement social

**28 novembre 2024
Londres**

**Centre du Qatar pour la paix et la démocratie
(QCPD)
Série de briefings**

Abstrait

Ce rapport évalue l'adhésion du Qatar aux engagements de Copenhague de 1995 sur le développement social, en mettant l'accent sur son rôle d'hôte du Sommet mondial pour le développement social de 2025 (SMDD). Le document contextualise les efforts du Qatar pour aligner ses politiques sur les engagements de Copenhague, en abordant des questions telles que la justice sociale, l'éradication de la pauvreté et l'égalité des sexes. Il souligne la dualité de l'image mondiale du Qatar en tant que plateforme de dialogue et de progrès internationaux d'une part et ses défis internes, tels que les violations des droits du travail, les libertés civiles restreintes, l'égalité des sexes limitée et le fonctionnement contrôlé des organisations de la société civile d'autre part. L'analyse met en évidence les réalisations du Qatar en matière d'éducation, de santé et de développement des infrastructures, tout en examinant de manière critique les lacunes persistantes en matière d'inclusion politique, d'indépendance judiciaire et de réformes du travail. En analysant les performances du Qatar par rapport aux dix engagements de Copenhague de 1995, ce document fournit une évaluation nuancée des progrès du Qatar et propose des recommandations stratégiques dans huit domaines d'action pour parvenir à un développement social global, notamment en vue du SMDD de 2025.

1. Introduction

Début novembre 2025, le Qatar accueillera le deuxième Sommet mondial pour le développement social (SMDD) des Nations Unies, un rassemblement mondial qui vise à combler les écarts persistants en matière de développement social dans le monde. Il s'agit de l'une des nombreuses conférences cruciales des Nations Unies en 2025.[1] Le deuxième Sommet mondial pour le développement social réaffirmera les engagements du premier Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu du 6 au 12 mars 1995 à Copenhague, au Danemark. Ces engagements ont été consignés il y a trente ans dans la Déclaration de Copenhague et sont donc appelés « Engagements de Copenhague ».

Le SMDD revêt une importance considérable pour la communauté internationale, pour les États membres de l'ONU et pour la société civile du monde entier. Pour le monde entier, il constitue un moment d'urgence pour donner la priorité au développement social, car le sommet vise à redynamiser l'attention internationale sur les questions sociales telles que l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités et l'inclusion sociale. Il offre également une plateforme pour évaluer les progrès et identifier les lacunes dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier ceux axés sur le bien-être social, et peut ainsi servir à accélérer l'Agenda 2030. En outre, à une époque de fragmentation mondiale, le sommet pourrait être l'occasion de renforcer la valeur de l'action collective pour relever les défis communs, promouvoir la paix, la justice et des sociétés inclusives.

Pour les États membres des Nations Unies, le sommet sera un moment clé, car il permettra aux gouvernements du monde entier de réaffirmer leur engagement envers les engagements énoncés dans la Déclaration de Copenhague de 1995 et de les aligner sur les défis actuels aux niveaux national et international. En outre, le SMDD pourrait être une plateforme pour l'élaboration de politiques efficaces, offrant un lieu d'échange de bonnes pratiques et de politiques innovantes pour traiter efficacement les questions sociales. Les États membres auront également l'occasion de profiter du SMDD pour forger des partenariats et des formes de collaboration innovantes, ainsi que pour accéder à des mécanismes de financement internationaux pour soutenir les initiatives de développement social.

Enfin, pour les organisations de la société civile (OSC), le sommet constitue une excellente occasion de se faire entendre et de faire valoir les préoccupations des communautés marginalisées et de plaider en faveur de politiques inclusives. Cela dépendra de la mesure dans laquelle l'élaboration participative du programme du SMDD sera autorisée et encouragée par les deux co-facilitateurs chargés de diriger le processus intergouvernemental préparatoire du sommet.[2] Les OSC peuvent jouer un rôle clé dans l'élaboration des résultats du sommet, notamment en veillant à ce que les stratégies de développement social adoptées reflètent les réalités locales.

[1] Outre la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2025 (prévue du 9 au 13 juin à Nice/France et axée sur l'accélération des mesures visant à conserver et à exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines, conformément à l'Objectif de développement durable 14) et la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2025 (COP 30, prévue en novembre à Belém/Brésil, axée sur l'évaluation des progrès mondiaux vers la limitation du réchauffement à 1,5°C et les engagements climatiques actualisés attendus d'ici février 2025)

[2] SEM Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès des Nations Unies, et SEM Omar Hilale, Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès des Nations Unies.

En raison de son importance mondiale, la conférence sera une occasion unique pour le pays hôte, le Qatar, de se présenter au niveau mondial comme une plate-forme de discussion de la plus haute importance sur l'état et l'avenir de la communauté internationale, ce qui peut représenter un énorme gain de réputation pour ce petit pays du Moyen-Orient. On peut toutefois se demander quelle est la situation dans le pays hôte lui-même en ce qui concerne le « développement social » qui sera abordé lors du sommet. Le Qatar présente une bonne image en tant que pays hôte, mais a encore du chemin à parcourir en ce qui concerne les engagements de Copenhague. Le peuple du Qatar et la société civile du pays méritent non seulement que le SMDD envoie des messages importants au reste du monde en faveur du développement social, mais aussi que ce développement social soit pleinement réalisé dans leur propre pays et que les gens puissent en percevoir les résultats.

Ce document présente une évaluation de l'état des progrès du développement social du Qatar par rapport aux engagements pris lors du premier Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en 1995. Ce faisant, les politiques et les mesures visant à promouvoir le développement social au pays et à l'étranger dans le cadre de la coopération internationale sont examinées conformément aux Engagements de Copenhague.

2. Les engagements de Copenhague

Les engagements de Copenhague ont été adoptés par plus de 120 chefs d'État en mars 1995 lors du Sommet mondial pour le développement social organisé par les Nations Unies, sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations Unies et coordonné par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES). Le sommet et les engagements adoptés ont souvent été décrits comme une première étape vers un monde plus juste et plus équitable, ayant donné la priorité aux pauvres et ayant encouragé des engagements plus importants de la part des nations participantes. [3] Le secrétaire général des Nations Unies de l'époque, Boutros Boutros-Ghali, a salué le sommet en déclarant que la communauté internationale avait adopté une position claire contre l'injustice sociale, l'exclusion et la pauvreté dans le monde.[4] Hillary Rodham Clinton, alors première dame des États-Unis, a déclaré que ce sommet avait pour objectif de mettre les gens au premier plan.[5]

Les engagements de Copenhague ont été accueillis avec optimisme et engagement par plusieurs États, dont le Qatar, même si ce dernier avait initialement émis une réserve quant à la possibilité que l'un des textes soit en contradiction avec les principes islamiques (charia), les valeurs morales ou les traditions de la nation.[6] Lors du premier Sommet mondial pour le développement durable à Copenhague, les parties prenantes ont convenu de dix engagements ambitieux qui traduisaient leur volonté de favoriser le développement social à l'échelle mondiale.

[3] Felice, WF (1997). Le sommet de Copenhague : une victoire pour la Banque mondiale ? Social Justice, 24(1 (67)), 107-119. <http://www.jstor.org/stable/29766994>.

[4] Déclaration prononcée lors du discours de clôture. CEA (1995) : Discours de Boutros Boutros-Ghali au sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6 mars 1995. <https://repository.uneca.org/handle/10855/39373?show=full> Consulté le 24 novembre 2024.

[5] La Maison Blanche (1995) : Remarques de la première dame Hillary Rodham Clinton devant la communauté internationale des ONG lors d'un forum du Sommet mondial des Nations Unies sur le développement social, Copenhague, Danemark, le 7 mars 1995. https://clintonwhitehouse4.archives.gov/WH/EOP/First_Lady/html/generalspeeches/1995/3-7-95.html Consulté le 24 novembre 2024.

[6] Nations Unies (1995) : Rapport au Sommet mondial pour le développement social. Copenhague, 6-12 mars 1995. Récupéré sur <https://www.un.org/en/conferences/social-development/copenhagen1995> Consulté le 22 novembre 2024.

Ces engagements étaient motivés par les défis mondiaux persistants que sont la pauvreté, les inégalités sociales et l'instabilité économique, qui ont poussé les nations à rechercher des approches unifiées en faveur du développement durable. Ces engagements visaient donc à s'attaquer aux problèmes les plus difficiles de l'époque, qui continuent à se poser aujourd'hui.

Vous trouverez ci-dessous une version résumée des engagements pris par les parties et qui ont été exprimés en termes d'engagements à

1. Créer un environnement économique, politique, social, culturel et juridique qui permettra aux populations de parvenir au développement social ;
2. Éradiquer la pauvreté absolue à une date cible à fixer par chaque pays ;
3. Soutenir le plein emploi comme objectif politique fondamental ;
4. Promouvoir l'intégration sociale fondée sur la valorisation et la protection de tous les droits de l'homme ;
5. Parvenir à l'égalité et à l'équité entre les femmes et les hommes ;
6. Parvenir à un accès universel et équitable à l'éducation et aux soins de santé primaires ;
7. Accélérer le développement de l'Afrique et des pays les moins avancés ;
8. Veiller à ce que les programmes d'ajustement structurel incluent des objectifs de développement social ;
9. Augmenter les ressources allouées au développement social ;
10. Renforcer la coopération pour le développement social à travers l'ONU.

3. Le Qatar et les engagements de Copenhague

Le paysage socio-économique du Qatar offre un cas d'école unique dans la poursuite des engagements internationaux tels que les engagements de Copenhague de 1995. Alors que la communauté internationale et la société civile se préparent au deuxième Sommet mondial pour le développement social qui se tiendra à Doha en novembre 2025, il est intéressant de voir dans quelle mesure le pays hôte de cet important sommet mondial se comporte bien ou mal en termes de respect du programme de développement social (mesuré par la mise en œuvre des engagements pris en 1995). Dans le même temps, le Qatar a la possibilité d'utiliser le temps de préparation restant pour prendre des mesures décisives afin de remédier aux faiblesses restantes de son propre développement social et de se présenter au monde en novembre 2025 comme un pionnier de la promotion du développement social dans son pays et dans le monde entier. En outre, la compréhension des stratégies du Qatar et des défis auxquels il est confronté fournit des informations précieuses sur le discours plus large sur le développement social mondial.

Ce chapitre examine la comparaison entre les engagements pris lors du sommet de Copenhague de 1995 et le cadre juridique du Qatar, son ambitieux projet national Vision 2030 ainsi que les pratiques et réalités générales du pays. Ce faisant, le chapitre analyse à la fois l'alignement et les écarts entre les attentes internationales et les réalités nationales du Qatar. En examinant les cadres politiques, les dépendances économiques et la dynamique sociopolitique du pays, la discussion vise à découvrir les raisons des lacunes actuelles en matière de développement social.

3.1 Engagement de Copenhague 1 : Créer un environnement économique, politique, social, culturel et juridique qui permettra aux populations de parvenir au développement social

Français Un document national de la plus haute importance en raison de sa portée étendue et de son importance fondamentale pour l'évaluation des conditions-cadres du développement social au Qatar est la Vision nationale du Qatar 2030. Il décrit un cadre global visant à transformer le Qatar en une « société avancée capable de soutenir son propre développement et d'offrir un niveau de vie élevé à toute sa population pour les générations à venir.[7][8] Cette vision met l'accent sur la diversification économique et la valorisation du capital humain, dans le but de réduire la dépendance aux revenus des hydrocarbures et de construire une économie fondée sur la connaissance.

La Vision nationale du Qatar 2030 repose sur quatre piliers :

1. Développement humain : Développement de tous les citoyens du Qatar pour leur permettre de maintenir une société prospère.
2. Développement social : Développement d'une société juste et solidaire, fondée sur des normes morales élevées et capable de jouer un rôle significatif dans le partenariat mondial pour le développement.
3. Développement économique : Développement d'une économie compétitive et diversifiée, capable de répondre aux besoins de tous ses citoyens et de leur assurer un niveau de vie élevé, tant pour le présent que pour l'avenir.
4. Développement environnemental : Gestion de l'environnement de telle sorte qu'il y ait harmonie entre croissance économique, développement social et protection de l'environnement.

L'engagement du gouvernement envers ces piliers est détaillé plus en détail dans la troisième stratégie nationale de développement 2024-2030, qui met l'accent sur la croissance économique durable, la viabilité budgétaire, la création d'une main-d'œuvre prête pour l'avenir, le renforcement d'une société cohésive, la qualité de vie, la durabilité environnementale et l'excellence gouvernementale.[9] Après avoir accompli de nombreuses réalisations au cours de la première phase du programme Vision 2030 (parmi les succès, on peut citer la création de la Qatar Investments Authority et de la Qatar Foundation), le gouvernement qatari cherche à enregistrer davantage de gains dans les sept principaux résultats stratégiques nationaux.

[7] Bureau des communications du gouvernement (2024) : Vision nationale du Qatar 2030. <https://www.gco.gov.qa/en/about-qatar/national-vision2030/> Consulté le 20 novembre 2024.

[8] Autorité de la planification et des statistiques (2024) : Troisième stratégie nationale de développement du Qatar 2024-2030. Autorité de la planification et des statistiques. https://www.psa.gov.qa/en/nds1/nds3/Documents/QNDS3_EN.pdf. Consulté le 26 novembre 2024.

[9] Bureau des communications du gouvernement (2024) : Le Qatar lance la troisième stratégie nationale de développement 2024-2030. <https://www.gco.gov.qa/en/top-news/qatar-launches-third-national-development-strategy-2024-2030/> Consulté le 20 novembre 2024.

Le Qatar présente à la fois des atouts impressionnants et des faiblesses frappantes en ce qui concerne l'objectif de créer un environnement propice au développement social positif dans les domaines économique, politique, social, culturel et judiciaire. Dans ce qui suit, ces domaines individuels feront l'objet d'une analyse détaillée, tandis que des descriptions et des analyses plus approfondies seront également fournies dans les chapitres suivants.

JE. Environnement économique

La richesse considérable du Qatar, provenant principalement de ses vastes réserves de gaz naturel et de pétrole, le place parmi les nations les plus riches du monde. En 2022, le PIB par habitant du pays s'élevait à 87 480 USD, soit une augmentation de 30,84 % par rapport à l'année précédente.[10] L'économie du Qatar a bien résisté aux chocs, notamment à la pandémie de Covid-19, ce qui témoigne de sa stabilité. Le pays maintient une croissance stable du PIB réel de 2,4 % en 2024, et une prévision de 5,5 % selon la Banque mondiale. [11] Depuis plusieurs années, le Qatar a un budget excédentaire, [12] Si le pays a misé sur la croissance des hydrocarbures pendant des décennies, il a récemment accéléré ses investissements dans les secteurs non liés aux hydrocarbures pour poursuivre sa trajectoire de croissance. Le Qatar dispose de banques bien capitalisées et a entrepris plusieurs réformes pour assurer la promotion des partenariats public-privé et une économie libéralisée. [13] Cette prospérité économique permet au gouvernement qatari de réaliser des investissements importants dans les infrastructures, l'éducation, les soins de santé et la protection sociale, favorisant ainsi le développement social.

Malgré sa richesse considérable, le Qatar n'a pas réussi à assurer des avantages économiques équitables à sa population. Les travailleurs migrants constituent environ 95 % de la main-d'œuvre du pays, mais ils sont souvent confrontés à des disparités frappantes en termes de revenus et de conditions de travail par rapport aux citoyens qataris.[14][15][16] Malgré les réformes, telles que l'introduction d'un salaire minimum non discriminatoire en mars 2021, des inquiétudes persistent quant à la mise en œuvre et à l'application effectives des lois du travail.[17] En outre, l'économie du Qatar reste fortement dépendante des exportations d'hydrocarbures, le gaz naturel représentant plus de 60 % des exportations et environ 82 % des recettes d'exportation.[18] Cette dépendance expose

[10] Macrotrends (2024) : PIB par habitant du Qatar 1970- 2024, <https://www.macrotrends.net/global-metrics/countries/QAT/qatar/gdp-per-capita> Consulté le 20 novembre 2024.

[11] Banque mondiale (2024) : Perspectives macroéconomiques de la pauvreté : analyse et projections pays par pays pour le monde en développement, <https://www.worldbank.org/en/publication/macro-povertyoutlook> Consulté le 20 novembre 2024.

[12] Économie commerciale (2024) : Budget du gouvernement, <https://tradingnomics.com/qatar/governmentbudget> Consulté le 20 novembre 2024.

[13] Fonds monétaire international (2024) : Rapport national n° 24/43, Qatar, <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/CR/2024/English/1QATEA2024001.ashx> Consulté le 20 novembre 2024.

[14] Human Rights Watch (2020) : Qatar - Événements de 2019, <https://www.hrw.org/world-report/2020/country-chapters/qatar>. Et : Développement humain (2020) : Profils de pays : Qatar. Section Migrants et réfugiés, <https://migrants-refugees.va/country-profile/qatar/>, Consulté le 20 novembre 2024.

[15] Human Rights Watch (2024) : Qatar - Événements de 2023, <https://www.hrw.org/world-report/2024/country-chapters/qatar> Consulté le 20 novembre 2024.

[16] Voir le chapitre 3.3 (Engagement de Copenhague 3 : Soutenir le plein emploi comme objectif politique fondamental) pour une analyse plus approfondie.

[17] OIT (2023) : Qu'est-ce qui a changé pour les travailleurs migrants au Qatar ? <https://webapps.ilo.org/infostories/en-GB/Stories/Country-Focus/world-cup-qatar> Consulté le 20 novembre 2024.

[18] FMI (2024). Ibid.

le pays aux vulnérabilités liées aux fluctuations des prix mondiaux de l'énergie, qui peuvent avoir un impact significatif sur sa stabilité économique et ses perspectives de croissance.

II. Environnement politique

Le Qatar est une monarchie constitutionnelle dirigée par l'émir du Qatar, Cheikh Tamim ben Hamad Al Thani. L'émir exerce une autorité considérable, notamment en nommant tous les principaux ministres et en servant de cour d'appel finale, qui a le dernier mot sur les décisions judiciaires clés. L'émir actuel est issu de la famille régnante des Al Thani, une dynastie qui gouverne la péninsule depuis le milieu du XIXe siècle, à commencer par Cheikh Mohammed ben Thani, qui est devenu le premier émir du Qatar en 1868. La famille Al Thani fait partie de la tribu des Banu Tamim, l'une des tribus arabes les plus importantes de la région du Golfe. Les membres de la famille régnante occupent des postes clés au sein de l'État. Le dirigeant actuel est devenu émir le 25 juin 2013, après l'abdication du trône de son père, Cheikh Hamad ben Khalifa Al Thani. Sous la direction de Cheikh Tamim, le Qatar a poursuivi ses politiques de modernisation, de diversification économique et de diplomatie régionale. Cheikh Tamim bin Hamad Al Thani a été reconnu pour avoir transformé le Qatar en l'économie admirée qu'elle est aujourd'hui, caractérisée par une croissance économique et un développement remarquables.

Français La stabilité politique et la gouvernance efficace du Qatar ont permis la mise en œuvre d'infrastructures et de projets sociaux à grande échelle comme (1) l'aéroport international Hamad (ouvert en 2014 en tant qu'installation de pointe conçue pour accueillir plus de 50 millions de passagers par an, ce qui positionne le Qatar comme un hub mondial clé de l'aviation), (2) Education City (un campus tentaculaire qui abrite des antennes d'universités internationales de premier plan, dont l'Université de Georgetown, l'Université Carnegie Mellon et Weill Cornell Medicine) ou (3) Lusail City (un développement de ville intelligente de 45 milliards USD, qui est l'un des projets d'urbanisme les plus ambitieux du Qatar conçu pour accueillir plus de 450 000 résidents). Les dirigeants du pays ont été proactifs dans l'alignement des politiques sur les normes internationales de développement, comme en témoigne le lancement de la Troisième Stratégie nationale de développement (NDS3) 2024-2030 comme mentionné ci-dessus. En outre, l'engagement du Qatar en faveur de la coopération internationale se reflète dans sa participation active aux initiatives mondiales et son adhésion aux accords internationaux.[19]

Le Qatar est néanmoins confronté à de grands défis pour favoriser un développement sociétal inclusif en raison d'une participation politique limitée et de restrictions aux libertés fondamentales. Le gouvernement n'autorise pas la création de partis politiques et aucune tentative n'a été faite pour en créer ces dernières années. Le vote est ouvert uniquement aux citoyens âgés d'au moins 18 ans qui peuvent prouver que leur famille résidait dans le pays avant 1930 ou que leur grand-père est né au Qatar.[20] En outre, les autorités ont continué de restreindre les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, notamment en détenant arbitrairement des personnes pour avoir exercé leurs droits humains.[21] Ces contraintes entravent la pleine participation de l'ensemble de la population du Qatar au développement de la société et limitent la diversité des perspectives dans le discours public.

[19] Ministère des Affaires étrangères de l'État du Qatar (2024) : Coopération internationale - Un aperçu. <https://mofa.gov.qa/en/foreign-policy/international-cooperation/international-cooperation> Consulté le 20 novembre 2024.

[20] Département d'État américain (2022) : Rapports nationaux 2022 sur les pratiques en matière de droits de l'homme : Qatar. <https://www.state.gov/reports/2022-country-reports-on-human-rights-practices/qatar/> Consulté le 20 novembre 2024.

[21] Amnesty International (2023) : Qatar 2023. <https://www.amnesty.org/en/location/middle-east-and-northafrica/middle-east/qatar/report-qatar/> Consulté le 20 novembre 2024.

III. Environnement Social

Le Qatar bénéficie d'un niveau de vie élevé, soutenu par des investissements publics substantiels dans les soins de santé, l'éducation et le bien-être public. En 2020, le gouvernement a alloué 22,6 milliards de riyals qatariens (6,2 milliards de dollars américains) à la santé, soit 11 % du budget total, et 22,1 milliards de riyals qatariens (6,1 milliards de dollars américains) à l'éducation, soit 10,5 % du budget total.[22] Ces investissements ont conduit au développement d'un système de santé de classe mondiale, avec cinq hôpitaux classés parmi les 250 meilleurs centres médicaux universitaires du monde en 2023. [23]En outre, le Qatar a réalisé des progrès significatifs dans le secteur du sport, en accueillant des événements internationaux majeurs et en s'affirmant comme une plaque tournante régionale du sport et du divertissement.[24] Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de la Vision nationale du Qatar 2030, qui vise à diversifier l'économie et à renforcer le développement du capital humain. Néanmoins, le Qatar est confronté à des défis majeurs dans la lutte contre les inégalités sociales, en particulier entre les nationaux et les expatriés.

La société civile au Qatar évolue dans un cadre étroitement contrôlé, façonné par l'environnement politique et juridique de l'État. Officiellement, le Qatar reconnaît l'importance de la société civile dans le cadre de sa Vision nationale du Qatar 2030, qui met l'accent sur le développement durable, l'éducation et le progrès social. Cependant, la réalité de la société civile au Qatar révèle des restrictions importantes à la formation, à l'indépendance et au fonctionnement des organisations non gouvernementales (ONG). La création et le fonctionnement des organisations de la société civile (OSC) sont régis par la loi n° 12 de 2004 sur les associations et fondations privées, qui impose des exigences strictes.[25] Les organisations doivent obtenir l'approbation du gouvernement pour s'enregistrer et fonctionner, un processus qui comprend un examen minutieux de leurs mandats et activités. L'État a le pouvoir de dissoudre les organisations à sa discrétion, en particulier si leurs objectifs ou leurs actions sont jugés incompatibles avec les intérêts nationaux. Ce cadre juridique décourage la dissidence et étouffe toute possibilité d'expression de voix indépendantes ou critiques.

La majorité des OSC reconnues au Qatar sont étroitement liées à l'État et se concentrent souvent sur des domaines non controversés tels que l'éducation, la santé et la charité. [26]Des organisations de premier plan, comme la Fondation du Qatar et le Croissant-Rouge du Qatar, opèrent sous une influence étatique importante, servant de prolongements aux objectifs de développement et de politique étrangère du Qatar plutôt que d'entités indépendantes. Le militantisme populaire et les organisations de défense des droits politiques ou du travail sont pratiquement inexistantes, ce qui souligne encore davantage la portée limitée de l'activité de la société civile. Les groupes de défense des travailleurs migrants, tels que Migrant-Rights.org, opèrent souvent depuis l'extérieur du Qatar

[22]Oxford Business Group (2020) : Croissance des investissements publics dans les soins de santé et l'éducation au Qatar.<https://oxfordbusinessgroup.com/reports/qatar/2020-report/economy/budgeting-for-progress-theauthorities-work-to-keep-the-fiscal-balance-in-surplus-while-also-investing-in-health-and-education> Consulté le 20 novembre 2024.

[23]La péninsule (2024) : Le système de santé du Qatar classé parmi les 20 meilleurs au monde.<https://thepeninsulaqatar.com/article/30/01/2024/qatars-healthcare-system-ranked-among-top-20-globally> Consulté le 20 novembre 2024.

[24]Oxford Business Group (2019) : La position du Qatar en tant que centre sportif international soutenue par des investissements et des partenariats.<https://oxfordbusinessgroup.com/reports/qatar/2019-report/economy/full-pelt-infrastructure-investment-and-business-partnerships-are-supporting-the-countrys-rise-to-become-a-major-centre-international-a-evenements-sportifs> Consulté le 20 novembre 2024.

[25]Al Meezan (2024) : Loi n° 12 de 2004 sur les associations et fondations privées.<https://www.almeezan.qa/lawview.aspx?opt&lawID=3956&langue=fr> Consulté le 27 novembre 2024.

[26]Département d'État américain (2022) : Rapports nationaux 2022 sur les pratiques en matière de droits de l'homme : Qatar.<https://www.state.gov/reports/2022-country-reports-on-human-rights-practices/qatar> Consulté le 27 novembre 2024.

en raison de ces contraintes. Contrairement à ce qui se passe dans les démocraties libérales, la loi qatarie interdit aux OSC de s'engager dans des activités politiques, ce qui limite de fait leur capacité à fonctionner comme des organismes de surveillance ou des défenseurs du changement systémique. Les manifestations publiques ou les protestations ne sont pas autorisées et les efforts visant à mobiliser les mouvements populaires se heurtent à une résistance. Par exemple, des organisations internationales telles que Human Rights Watch et Amnesty International ont critiqué à plusieurs reprises le Qatar pour son manque de tolérance envers la dissidence et son refus d'autoriser un examen indépendant des violations des droits de l'homme. L'enregistrement d'une organisation civique, en particulier d'une organisation critique envers le gouvernement, est presque impossible en raison de la répression des groupes qui expriment des opinions divergentes de celles du gouvernement.

Le Qatar a pris des mesures pour se présenter comme un pays qui soutient la société civile sur la scène internationale. La création du Comité national des droits de l'homme (NHRC) et du Doha International Family Institute sont des exemples d'organisations qui opèrent dans des limites approuvées par l'État. Cependant, les critiques affirment que ces entités servent principalement à améliorer la réputation internationale du Qatar plutôt qu'à encourager un véritable engagement civique ou à résoudre les problèmes intérieurs urgents. Pour favoriser une société civile véritablement dynamique, le Qatar devrait réformer son cadre juridique afin de permettre l'enregistrement, le fonctionnement et le financement indépendants des organisations, et de protéger les droits des individus à s'organiser, à défendre leurs intérêts et à exprimer leur désaccord sans crainte de représailles.

IV. Environnement culturel

Le Qatar se positionne comme un « pont entre les cultures » en tirant parti de sa situation géopolitique unique, de ses ressources financières et de son influence diplomatique pour favoriser la compréhension et la coopération entre différentes régions et civilisations. Le pays promeut activement le dialogue interculturel à travers des initiatives telles que le Forum de Doha, une plateforme mondiale de discussions politiques sur les questions internationales urgentes. Le Qatar soutient également des programmes d'échanges éducatifs et culturels, notamment des partenariats avec des universités occidentales hébergées à Education City, et parraine des initiatives culturelles mondiales comme le programme Année de la culture, qui associe chaque année le Qatar à un pays partenaire pour célébrer un patrimoine commun. Le Qatar a su équilibrer habilement la préservation culturelle et la modernité grâce à des institutions telles que la Fondation du Qatar et le Musée d'art islamique (MIA). Le MIA, conçu par l'architecte IM Pei, abrite une vaste collection d'art islamique couvrant plus de 1 400 ans et trois continents, soulignant l'engagement du Qatar envers le patrimoine culturel.[27]

Le rôle autoproclamé du Qatar en tant que pont culturel et diplomatique s'étend à l'accueil d'événements internationaux majeurs, tels que la Coupe du monde de la FIFA 2022, qu'il a présentée comme une occasion de faire découvrir la culture du Moyen-Orient à un public mondial. En accueillant la Coupe du monde, le Qatar a encore renforcé son image internationale de centre interculturel. Le pays a été félicité par la FIFA pour avoir activement promu les échanges culturels internationaux en accueillant l'événement mondial. Selon la FIFA, la Coupe du monde 2022 a non seulement mis en valeur l'hospitalité du pays au monde, mais a également facilité la compréhension culturelle entre diverses populations.[28] Des initiatives telles que l'accueil de la Coupe du Monde de football de la FIFA soulignent l'engagement du Qatar à favoriser un environnement culturel riche qui

[27]Musée d'art islamique (2024) : Première page. <https://mia.org.qa/fr/> Consulté le 20 novembre 2024.

[28]FIFA (2022) : Pilier social – Compréhension culturelle. <https://publications.fifa.com/en/final-sustainabilityreport/social-pillar/cultural-understanding/cultural-understanding-overview> Consulté le 20 novembre 2024.

relie son héritage historique à l'engagement mondial contemporain. Il y a aussi des inconvénients. Malgré le succès général de l'organisation du tournoi, de nombreuses violations des droits de l'homme ont été signalées. La promotion des échanges culturels au Qatar a été éclipsée par des controverses liées aux droits de l'homme, notamment des abus du droit du travail et la censure. À ce jour, le gouvernement n'a pas versé aux victimes d'abus les indemnités recommandées par les groupes de défense des droits de l'homme.[29]

L'investissement du pays dans les médias, notamment par le biais d'Al Jazeera, lui permet de présenter des récits du Sud global et d'amplifier des voix diverses sur la scène internationale. En outre, la politique étrangère du Qatar met l'accent sur le dialogue et le non-alignement, en maintenant des liens avec des puissances adverses telles que les États-Unis, l'Iran et le Hamas. Cette approche permet au Qatar de se positionner comme un interprète entre des intérêts et des idéologies conflictuelles, en proposant des solutions que d'autres pourraient trouver difficiles à négocier. Le pays s'est présenté à plusieurs reprises comme un médiateur dans les conflits internationaux, utilisant ses relations avec divers acteurs mondiaux pour faciliter les négociations, comme en témoigne son rôle de médiateur dans des différends tels que les pourparlers entre les États-Unis et les talibans en 2020 et le processus de paix au Darfour, ainsi que dans la facilitation des négociations dans le contexte du conflit en cours au Moyen-Orient.

Le rôle du Qatar en tant que « pont entre les cultures » et médiateur dans les conflits mondiaux mérite toutefois d'être examiné de près. Si le pays a remporté quelques succès diplomatiques notables, notamment en facilitant la conclusion d'un accord entre les États-Unis et les talibans, ses détracteurs estiment que ses interventions sont souvent égoïstes et visent à renforcer son soft power plutôt qu'à parvenir à une véritable réconciliation. Le soutien du Qatar à des groupes controversés, notamment ses liens avec le Hamas et ses accusations de soutien à des mouvements extrémistes, sapent ses prétentions d'impartialité et de consolidation de la paix. Ces facteurs suggèrent que si le rôle du Qatar en tant que pont culturel et diplomatique a du mérite, il est parfois surestimé et ses actions ne correspondent pas toujours à sa rhétorique.

En outre, le Qatar doit faire face à des difficultés pour aligner les normes culturelles traditionnelles sur les normes internationales en matière de droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les droits des travailleurs et des femmes. Malgré les récentes réformes du droit du travail, comme l'abolition officielle du système de la Kafala et l'introduction d'un salaire minimum non discriminatoire, des inquiétudes persistent quant à la mise en œuvre et à l'application effectives de ces lois.[30] Par exemple, les travailleurs migrants, qui constituent environ 95 % de la main-d'œuvre, continuent de rencontrer des problèmes liés aux salaires, aux conditions de vie et à la protection juridique.[31][32] En termes de droits des femmes, bien que des progrès aient été réalisés en matière d'éducation et de participation au marché du travail, les normes culturelles continuent d'imposer des restrictions et de limiter efficacement l'égalité des sexes.[33] En février 2024, seulement 4,4 % des sièges parlementaires étaient occupés par des femmes. Au Qatar, les femmes et les filles âgées de

[29] Human Rights Watch (2023) : Qatar : six mois après la Coupe du monde, les travailleurs migrants souffrent. Human Rights Watch. <https://www.hrw.org/news/2023/06/16/qatar-six-months-post-world-cup-migrantworkers-suffer> Consulté le 21 novembre 2024.

[30] OIT (2022) : Réformes du travail dans l'État du Qatar – Se rassembler autour d'une vision commune. https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40arabstates/%40ro-beirut/%40ilo-qatar/documents/publication/wcms_859843.pdf Consulté le 20 novembre 2024.

[31] Normes (2024) : Qatar. https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/en/?p=NORMLEXPUB:31110:0:NO:PI1110_COUNTRY_ID:103429 Consulté le 20 novembre 2024.

[32] Voir le chapitre 3.3 (Engagement de Copenhague 3 : Soutenir le plein emploi comme objectif politique fondamental) pour une analyse plus approfondie.

[33] Voir le chapitre 3.5 (Engagement de Copenhague 5 : Parvenir à l'égalité et à l'équité entre les femmes et les hommes) pour une analyse plus approfondie.

15 ans et plus consacrent 8,2 % de leur temps aux soins et aux travaux domestiques non rémunérés, contre 2,2 % pour les hommes.[34] Bien que des progrès aient été réalisés en matière d'éducation et de participation des femmes au marché du travail, la participation des femmes au marché du travail ayant augmenté à 58,5 % en 2017, des disparités subsistent. [35] Les femmes qataries célibataires de moins de 25 ans doivent obtenir l'autorisation de leur tuteur pour voyager en dehors du Qatar, et les femmes mariées, quel que soit leur âge, peuvent voir leurs déplacements restreints par une requête judiciaire déposée par leur mari. [36]

V. Environnement juridique

La Constitution du Qatar stipule certaines obligations de l'État qui créent un environnement juridique favorable sur le papier : par exemple, l'article 23 exige que l'État favorise la santé publique, l'article 25 appelle l'État à assurer, à favoriser et à s'efforcer de rendre l'éducation répandue et facilement accessible, tandis que l'article 28 garantit la liberté économique fondée sur la justice sociale et une coopération équilibrée entre les activités privées et publiques. En outre, l'article 30 est important car il stipule que les relations entre employeurs et employés doivent être fondées sur la justice sociale. Cependant, les réalités du Qatar contrastent souvent fortement avec certaines de ces dispositions progressistes de la Constitution du Qatar qui pourraient bien servir de fondements à un environnement juridique propice au développement social.

En janvier 2014, Gabriela Knaul, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, a effectué une visite officielle au Qatar pour évaluer son système judiciaire. Ses conclusions,[37] présenté au Conseil des droits de l'homme de l'ONU en 2015, a mis en évidence plusieurs problèmes critiques :

1. Ingérence du pouvoir exécutif : Knaul s'est inquiété de l'influence du pouvoir exécutif sur le pouvoir judiciaire, notamment dans les affaires impliquant des personnes ou des entreprises de premier plan. Selon le Rapporteur spécial, cette ingérence porte atteinte à l'indépendance et à l'impartialité du pouvoir judiciaire.
2. Violations des garanties procédurales : Le rapport a identifié des violations importantes des garanties procédurales et des normes relatives à un procès équitable. Parmi les cas, on peut citer l'obligation faite aux accusés, en particulier aux non-arabophones, de signer des documents en arabe sans en comprendre le contenu, et l'absence de services d'interprétation pendant les procédures judiciaires.
3. Discrimination à l'encontre des non-Qataris : Knaul a constaté des pratiques discriminatoires au sein du système judiciaire à l'encontre des non-Qataris, en particulier des travailleurs migrants. Ces groupes sont souvent confrontés à des obstacles supplémentaires pour accéder à la justice et sont plus exposés aux violations de leurs droits.
4. Transparence et accès à l'information : Le rapport met en évidence le manque de transparence des procédures judiciaires, notamment l'accès restreint à l'information pendant les enquêtes et les audiences à huis clos sans justification. De telles pratiques, selon le Rapporteur spécial, entravent l'équité et l'ouverture du processus judiciaire.

[34] ONU FEMMES (2024) : Qatar. <https://data.unwomen.org/country/qatar> Consulté le 20 novembre 2024.

[35] Parvez, Z. (2021). Participation des femmes au marché du travail au Qatar : pétrole, culture et tendances démographiques. Dans : Zweiri, M., Al Qawasmi, F. (éd.) Contemporary Qatar. Gulf Studies, vol 4. Springer, Singapour. https://doi.org/10.1007/978-981-16-1391-3_14.

[36] Human Rights Watch (2024) : Qatar - Événements de 2023. <https://www.hrw.org/world-report/2024/country-chapters/qatar> Consulté le 20 novembre 2024.

[37] HCDH (2014) : Un expert des droits de l'homme de l'ONU exhorte le Qatar à saisir l'occasion de réformer son système judiciaire. <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2014/01/un-rights-expert-urges-qatar-seize-opportunity-reform-its-justice-system> Consulté le 20 novembre 2024.

5. Indépendance des juges non qataris : Des inquiétudes ont été exprimées quant à l'indépendance des juges non qataris, qui exercent souvent leurs fonctions sur la base de contrats temporaires. Cette structure d'emploi peut compromettre leur impartialité et leur vulnérabilité aux pressions extérieures.

Le rapport de 2014 de Gabriela Knaul avait appelé à des réformes globales pour résoudre ces problèmes, soulignant la nécessité d'une indépendance judiciaire, du respect des procédures régulières et d'un accès égal à la justice pour tous les individus au Qatar. Ce rapport s'appuie sur les conclusions de la visite officielle de Gabriela Knaul, même si elle a eu lieu il y a dix ans, puisqu'il n'y a pas eu d'autre visite officielle au Qatar d'un rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats depuis janvier 2014. L'actuelle rapporteuse spéciale, Margaret Satterthwaite, nommée en octobre 2022, n'a pas effectué de mission officielle au Qatar.[38] L'absence de visites ultérieures suggère que l'ONU n'a pas entrepris d'autres évaluations approfondies de l'indépendance judiciaire du Qatar depuis l'évaluation de 2014.

Depuis 2014, le Qatar a entrepris plusieurs réformes visant à améliorer son système judiciaire. Dans le cadre de la mesure la plus récente, en avril 2024, le Qatar a promulgué la loi n° 4 de 2024 sur l'exécution des décisions judiciaires afin de rationaliser l'exécution des décisions judiciaires. Les principales caractéristiques comprenaient la création d'un tribunal d'exécution dédié et l'introduction de solutions numériques pour accélérer les processus juridiques. La même loi prévoit également initiatives de transformation numérique qui montrent que le Qatar a fait des efforts pour numériser les procédures judiciaires, améliorant ainsi la transparence et l'accessibilité au sein du système juridique. [39]

Cependant, si ces réformes marquent des progrès, notamment en matière de numérisation, le système judiciaire ne semble pas avoir été fondamentalement modifié. Il est caractérisé par deux principaux problèmes persistants[40]:Le premier est l'influence continue du pouvoir exécutif. L'émir continue de détenir le pouvoir de nommer les juges, une pratique qui suscite des inquiétudes quant à l'indépendance de la justice. En outre, le Conseil supérieur de la magistrature, chargé de superviser le pouvoir judiciaire, est présidé par le ministre de la Justice, qui est membre du pouvoir exécutif. Cette structure a été critiquée car elle pourrait compromettre l'impartialité du système judiciaire. Par exemple, le rapport de la Fondation Bertelsmann sur l'indice de transformation (BTI) 2024 indique que les juges sont nommés par l'émir sur recommandation du Conseil supérieur de la magistrature pour des mandats de trois ans renouvelables indéfiniment, ce qui nuit à leur indépendance.[41]

Le deuxième problème est la pratique courante du recours à des juges non qataris dans le système judiciaire du Qatar. Cette pratique soulève des inquiétudes quant à l'indépendance, l'impartialité et le risque d'insécurité judiciaire. Les juges non qataris, qui constituent une part importante du système judiciaire, sont généralement des expatriés employés sur la base de contrats de courte durée renouvelables, ce qui les rend vulnérables à l'influence du gouvernement, car leur

[38]HCDH de l'ONU (2014) : Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats.<https://www.ohchr.org/en/special-procedures/sr-independence-of-judges-and-lawyers> Consulté le 20 novembre 2024.

[39]Eversheds Sutherland (2024) : Loi n° 4 de 2024 sur l'application des lois judiciaires au Qatar : un nouveau chapitre dans la réforme juridique.<https://www.eversheds-sutherland.com/en/qatar/insights/qatars-judicial-enforcement-law> Consulté le 20 novembre 2024.

[40]Marhaba (2022) : Le système judiciaire au Qatar.<https://marhaba.qa/the-court-system-in-qatar/> Consulté le 20 novembre 2024.

[41]Bertelsmann Stiftung (2024) : Indice de transformation BTI – Rapport national du Qatar 2024.<https://btiproject.org/en/reports/country-report/QAT> Consulté le 20 novembre 2024.

renouvellement dépend souvent du pouvoir discrétionnaire de l'État.[42] Cette pratique peut compromettre l'indépendance de la justice, car les juges peuvent se sentir obligés de s'aligner sur les intérêts du gouvernement pour assurer leur poste. Les critiques soulignent également que cette pratique compromet le développement d'un système juridique qatari pleinement autonome et stable, car le recours à des juges expatriés crée un manque de continuité et de mémoire institutionnelle. Bien que le Qatar affirme que le recours à des juges étrangers est nécessaire pour combler les lacunes en matière d'expertise, cette pratique continue d'inciter à un examen minutieux de la transparence et de la responsabilité dans l'administration de la justice.

En ce qui concerne les droits d'association et de réunion, l'État continue de réprimer la dissidence. En mai 2022, trois militants qataris, dont Hazza al-Marri et Rashed al-Marri, ont été condamnés à la réclusion à perpétuité pour s'être opposés à une loi électorale. La même année, un groupe de militants de l'organisation-cadre « Campagne nationale pour les citoyens interdits de voyage » qui militait pour la levée des interdictions arbitraires de voyager a été arrêté et a passé plusieurs mois en prison.[43] En 2020, le Qatar a modifié son code pénal pour rendre le délit de publication de fausses nouvelles passible d'une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans de prison ou d'une amende de 27 500 USD.[44] La loi n° (5) de 2003 confère à l'appareil de sécurité de l'État des pouvoirs arbitraires en matière de police, de poursuites et de justice, y compris le pouvoir de détenir des personnes pendant 30 jours sans les présenter à un tribunal compétent. Selon certaines informations, cette loi est utilisée pour réduire au silence les défenseurs des droits de l'homme.[45]

3.2 Engagement de Copenhague 2 : Éliminer la pauvreté absolue à une date cible fixée par chaque pays

Avec de nombreuses sources, dont la Banque mondiale et le FMI, estimant le PIB par habitant du Qatar à un niveau supérieur à 80 000 USD et des données limitées suggérant la présence de la pauvreté au Qatar, le pays semble avoir éradiqué la pauvreté.[46] Le Qatar est également engagé dans divers programmes d'éradication de la pauvreté à travers le monde avec divers partenaires, notamment le FMI, la Banque mondiale, le Conseil de coopération du Golfe, différentes agences des Nations Unies, la société civile et les pays partenaires.[47]

Cependant, des rapports récents mettent en évidence des indicateurs de pauvreté à l'intérieur du Qatar, notamment les bas salaires des travailleurs migrants, les conditions de vie déplorables et l'accès limité aux soins de santé, qui dressent un tableau différent de celui indiqué par les statistiques officielles. Dans ce contexte, il est important de noter que l'État du Qatar n'a pas été très

[42] HCDH de l'ONU (2014). Ibid.

[43] Freedom House (2024) : Qatar : Rapport national sur la liberté dans le monde 2024. <https://freedomhouse.org/country/qatar/freedom-world/2024> Consulté le 21 novembre 2024.

[44] Freedom House (2023) : Qatar : Rapport national 2023 sur la liberté dans le monde. Récupéré de <https://freedomhouse.org/country/qatar/freedom-world/2023> Consulté le 21 novembre 2024.

[45] Centre du Golfe pour les droits de l'homme, Access Now, ARTICLE19 et CIVICUS (2024) : Soumission conjointe à la 47e session du groupe de travail de l'EPU de l'Examen périodique universel des Nations Unies. <https://www.civicus.org/documents/upr-submissions/UPR47-JointSubmission-Qatar.pdf> Consulté le 21 novembre 2024.

[46] Ibid.

[47] Voir le chapitre 3.7 (Engagement de Copenhague 7 : Accélérer le développement de l'Afrique et des pays les moins avancés) pour une analyse plus approfondie

disposé à publier des données relatives aux faibles revenus ou aux indicateurs de pauvreté, malgré de nombreux rapports faisant état de faibles revenus, en particulier parmi les travailleurs migrants par rapport aux citoyens qatariens.[48] Les travailleurs migrants continuent de vivre dans des camps de travail éloignés de la plupart des infrastructures sociales, comme les hôpitaux. Les conditions de logement dans les camps de travail contrastent fortement avec les gratte-ciels qui éblouissent le paysage urbain de Doha.[49] Après la Coupe du monde, plusieurs cas de salaires réduits ou supprimés ont été signalés et documentés. De nombreux travailleurs du pays se retrouvent ainsi dans l'incapacité de faire face au coût de la vie au Qatar. Alors que le système de kafala a été officiellement aboli par le gouvernement, de nombreux employeurs continuent d'exploiter les travailleurs en les payant mal et en leur imposant des conditions de travail déplorables, tout en les tenant en otage. Si les travailleurs osent quitter leur lieu de travail, l'employeur exige qu'ils les dédommagent. [50] En raison de la pratique encore courante du parrainage, de nombreuses personnes se trouvent dans l'impossibilité de changer d'emploi, ce qui les rend vulnérables aux employeurs abusifs.[51]

Les systèmes publics de sécurité sociale constituent un instrument important pour combattre et prévenir la pauvreté. En 2002, le Qatar a mis en œuvre la loi n° 24, qui a instauré un système public de sécurité des retraites géré par l'Autorité générale des retraites et de l'assurance sociale (GRSIA). Ce système offre des prestations de retraite, de survivant et d'invalidité spécifiquement aux citoyens qatariens et aux résidents employés dans le secteur public.[52] En 2022, le nombre de cotisants au régime était de 79 441.[53] Le nombre de cotisants devrait augmenter suite à la promulgation de la loi sur l'assurance sociale n° 1 de 2022, qui a élargi la couverture de sécurité sociale pour inclure les citoyens qatariens, les résidents et les ressortissants du CCG travaillant dans le secteur privé, en vigueur depuis janvier 2023.[54] Il convient toutefois de noter que le système ne couvre pas les travailleurs migrants, qui constituent une part importante de la main-d'œuvre du Qatar. Le Qatar devrait donc envisager des réformes pour inclure ce segment crucial de la main-d'œuvre qatarie.

3.3 Engagement de Copenhague 3 : Soutenir le plein emploi comme objectif politique fondamental

Le Qatar fait partie des pays au monde où le taux de chômage est le plus bas. Selon la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, le taux de chômage s'élève à 0,4 %,

[48] Pattison (2022) : Les travailleurs à bas salaires ont payé cher la brillante Coupe du monde du Qatar. The Guardian <https://www.theguardian.com/global-development/2022/apr/01/low-wage-workers-have-paiddearly-for-qatar-world-cup>.

[49] Kunti (2023) : Les travailleurs migrants subissent le sombre héritage de la Coupe du monde au Qatar. Forbes <https://www.forbes.com/sites/samindrakunti/2023/12/18/migrant-workers-endure-qatars-dark-worldcup-legacy/>.

[50] Ibid.

[51] D'autres lacunes sont évoquées plus en détail dans les parties suivantes de ce document. Voir le chapitre 3.3 (Engagement de Copenhague 3 : Soutenir le plein emploi comme objectif politique fondamental)

[52] Autorité générale des retraites et des assurances sociales (2022) : Rapport annuel 2022 <https://www.grsia.gov.qa/ar/studies-and-researches/Lists/AnnualReports/Attachments/53/2022.pdf> Consulté le 21 novembre 2024.

[53] Ibid.

[54] Qatar OFW (nd) : régime de retraite et loi sur l'assurance sociale du Qatar <https://qatarofw.com/retirementpension-social-insurance-law/> Consulté le 21 novembre 2024

tandis que la Banque mondiale estime même le taux de chômage à 0,1 % de la population active. [55] Bien que cela semble être une situation presque idéale pour la main d'œuvre qatarie et que l'objectif du 3e Engagement de Copenhague semble formellement atteint au Qatar, les problèmes liés au travail et à l'emploi au Qatar sont plus profonds : la situation de l'emploi dans le pays est caractérisée depuis de nombreuses années par la violation notoire des droits des travailleurs, en particulier des travailleurs migrants.

Au cœur du problème se trouve le système dit de la Kafala, qui a rendu le Qatar tristement célèbre dans le monde entier pendant de nombreuses années pour les injustices qu'il a perpétrées. Essentiellement un cadre de parrainage de main-d'œuvre, le système de la Kafala est une caractéristique déterminante du marché du travail du Qatar depuis des décennies, affectant particulièrement la vaste population de travailleurs migrants du pays. Le système de la Kafala trouve ses racines dans la pratique traditionnelle bédouine du parrainage, adaptée en un système de travail formel dans les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) au milieu du XXe siècle pour gérer l'afflux de travailleurs migrants. Au Qatar, le système s'est formalisé à mesure que l'économie du pays a connu une croissance rapide après la découverte de gaz naturel et de pétrole, nécessitant un grand nombre de travailleurs étrangers pour les projets d'infrastructure et de développement.

Parmi les caractéristiques clés du système de Kafala du Qatar, on trouve (1) le principe du parrainage par l'employeur (dans le cadre de la Kafala, la résidence légale d'un travailleur migrant était liée à son employeur, appelé le « kafeel », et les travailleurs ne pouvaient pas quitter le pays sans l'autorisation de leur employeur, ce qui donnait à ces derniers un contrôle important sur leur vie), (2) la rétention des passeports (les employeurs confisquaient fréquemment les passeports des travailleurs, limitant leur liberté de mouvement et exacerbant leur dépendance à l'égard des employeurs), (3) la mobilité restrictive du marché du travail (les travailleurs ne pouvaient pas changer d'emploi sans obtenir un certificat de non-objection (NOC) de leur employeur actuel, ce qui rendait difficile de quitter un environnement de travail abusif ou exploitant). (4) l'exploitation et les abus (les rapports faisant état de salaires impayés, de conditions de travail dangereuses et de longues heures de travail sans rémunération adéquate étaient fréquents et les travailleurs domestiques, en particulier, étaient confrontés à des vulnérabilités importantes dans le cadre de ce système).

Le système de Kafala du Qatar est de plus en plus critiqué depuis des années, car il permet des pratiques d'exploitation et des violations des droits de l'homme. Au début des années 2000, les organisations de défense des droits de l'homme ont commencé à mettre en lumière le caractère oppressif du système de la kafala. Des rapports de Human Rights Watch (HRW) et d'Amnesty International ont documenté des cas de travail forcé, de confiscation de passeports et de restrictions à la liberté de mouvement des travailleurs. Ces publications ont attiré l'attention internationale sur le sort des travailleurs migrants au Qatar. La candidature réussie du Qatar à l'organisation de la Coupe du monde de la FIFA 2022 en 2010 a intensifié la surveillance internationale. Les projets d'infrastructure massifs nécessaires à l'événement ont conduit à un afflux de travailleurs migrants, mettant le système de la kafala sous les projecteurs de la communauté internationale. En 2013, The Guardian a publié un rapport d'enquête intitulé « Révélation : les « esclaves » de la Coupe du monde du Qatar », dénonçant les conditions difficiles auxquelles sont confrontés les travailleurs.[56]Ce rapport a joué un rôle essentiel dans la sensibilisation et la stimulation des appels à la réforme.

[55]Groupe de la Banque mondiale (2024) : Chômage, total – Qatar.<https://data.worldbank.org/indicator/SL.UFEM.TOTL.ZS?locations=QA>. Consulté le 26 novembre.

[56]The Guardian (2013) : Révélé : les « esclaves » de la Coupe du monde du Qatar.<https://www.theguardian.com/world/2013/sep/25/revealed-qatars-world-cup-slaves>. Consulté le 26 novembre 2024.

Au milieu des années 2010, la pression internationale sur le Qatar s'est intensifiée et les appels à une réforme du système de kafala se sont fait plus pressants. L'Organisation internationale du travail (OIT) et d'autres organismes ont intensifié leurs pressions sur le Qatar pour qu'il réforme ses pratiques en matière de travail. En 2016, Amnesty International a publié un rapport intitulé « Le côté obscur du beau jeu », qui détaille les abus commis sur les chantiers de construction de la Coupe du monde.[57] Ces publications ont mis en lumière des problèmes systémiques et ont exhorté la FIFA et le Qatar à assumer leurs responsabilités. Face à une pression croissante, le Qatar a lancé des réformes du droit du travail, notamment la suppression de l'obligation de permis de sortie et l'introduction d'un salaire minimum. Cependant, des organisations comme HRW et Amnesty International ont continué de dénoncer la mise en œuvre inadéquate de ces réformes. En 2020, HRW a publié « Comment pouvons-nous travailler sans salaire ? », qui met en évidence les abus salariaux persistants malgré les nouvelles lois. [58]

Dans son rapport de 2020, la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Tendayi Achiume, a noté plusieurs cas d'exploitation du travail qu'elle avait documentés lors de sa visite au Qatar entre le 24 novembre et le 1er décembre 2019.[59] Ces injustices incluent l'impossibilité pour les travailleurs migrants de changer de lieu de travail en raison des certificats de « non-objection » exigés de l'ancien employeur, par lesquels un employé qui quitte son lieu de travail sans un tel certificat perd son droit de travailler et par conséquent son droit de rester dans le pays.

En ce qui concerne les employées de maison (dont la majorité sont des femmes), les rapports d'exploitation sont encore plus alarmants. La Rapporteuse spéciale a reçu « des informations selon lesquelles il n'est pas rare que les employées de maison soient confinées par leurs employeurs – qatariens ou non – dans les maisons privées où elles travaillent. Nombre d'entre elles sont soumises à des conditions de travail difficiles : journées de travail excessivement longues, sans repos ni jours de congés ; confiscation du passeport et du téléphone portable ; isolement physique et social ; et, dans certains cas, agressions physiques, verbales ou sexuelles de la part des employeurs et de leurs enfants adolescents ou adultes ». La Rapporteuse spéciale a entendu des témoignages d'employées de maison qui ont déclaré avoir été privées de nourriture pendant de longues périodes, régulièrement contraintes de se nourrir de restes ou d'aliments insuffisamment nutritifs et, dans certains cas, avoir souffert de famine. Deux employées de maison d'Afrique subsaharienne ont témoigné de leurs expériences d'abus sexuels effrayants et horribles – l'une d'elles a déclaré avoir été régulièrement violée par son employeur masculin pendant plus d'un an, avant de pouvoir s'échapper de chez lui ».[60]

Bien qu'après le rapport du rapporteur, la loi n° 18 ait été promulguée (officiellement pour mettre fin au système de Kafala et pour remédier au problème de l'exploitation et garantir une meilleure protection des travailleurs), des rapports faisant état de violations flagrantes des droits des travailleurs ont continué à être reçus.[61] De nombreux travailleurs étaient encore soumis à des contrats restrictifs qui ne leur donnaient pas la liberté de changer d'emploi. De plus, il leur était

[57] Amnesty International (2016) : LE CÔTÉ MOCHE DU BEAU JEU. <https://www.amnesty.org/en/wp-content/uploads/2021/05/MDE2235482016ENGLISH.pdf>. Consulté le 26 novembre 2024.

[58] Human Rights Watch (2020) : « Comment pouvons-nous travailler sans salaire ? » <https://www.hrw.org/report/2020/08/24/how-can-we-work-without-wages/salary-abuses-facing-migrant-workers-ahead-qatars>. Consulté le 26 novembre 2024.

[59] Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2020) : Visite au Qatar - Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (A/HRC/44/57/Add.1). <https://www.ohchr.org/en/documents/country-reports/glrc4457add1-visit-qatar-report-special-rapporteur-contemporary-forms>. Consulté le 21 novembre 2024.

[60] Ibid.

interdit de s'organiser en syndicats pour négocier collectivement des conditions de travail meilleures et plus équitables.

Après la Coupe du monde de football 2022, les pratiques de travail au Qatar ont continué d'être dénoncées. En août 2023, Migrant-Rights.org a publié un article intitulé « Trois ans après les réformes radicales, les travailleurs au Qatar font face à des obstacles toujours plus innovants », expliquant comment les employeurs contournent les nouvelles réglementations.[62] Tout au long de ces étapes, des publications et des rapports importants ont joué un rôle crucial dans la documentation des abus et la défense des droits des travailleurs migrants au Qatar. Bien que certaines réformes aient été mises en œuvre par le Qatar, les critiques persistantes soulignent la nécessité d'une application efficace et d'un véritable changement systémique.

En 2014, une plainte contre le Qatar auprès de l'Organisation internationale du travail (OIT) a marqué un tournant dans la critique internationale du système de kafala au Qatar. Elle a marqué un tournant qui a amené la justice internationale à examiner les pratiques d'exploitation du système et les violations présumées des normes internationales du travail par le Qatar. En mars 2014, un groupe de travailleurs, soutenu par des syndicats internationaux, dont la Confédération syndicale internationale (CSI), a déposé une plainte officielle contre le Qatar auprès de l'OIT. La plainte alléguait que le Qatar violait deux conventions clés de l'OIT. Premièrement, les travailleurs affirmaient que le système de kafala créait des conditions équivalant au travail forcé, car ils ne pouvaient pas quitter leur emploi ou le pays sans l'autorisation de leur employeur, ce qui signifiait que le Qatar violait la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930. Deuxièmement, la plainte affirmait que le Qatar ne disposait pas de systèmes d'inspection du travail adéquats pour prévenir et combattre les abus, ce qui rendait les travailleurs vulnérables à l'exploitation et violait ainsi la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947. La CSI et les représentants des travailleurs ont souligné des problèmes répandus, notamment la confiscation des passeports par les employeurs, les salaires en retard ou impayés, les conditions de travail dangereuses et l'absence de mécanismes de réclamation efficaces.

Cette plainte a renforcé l'attention internationale sur les pratiques du Qatar en matière de droit du travail, en particulier à l'heure où le pays se prépare à accueillir la Coupe du monde de la FIFA 2022. Des organisations de premier plan comme Amnesty International et Human Rights Watch (HRW) ont amplifié les griefs des travailleurs dans leurs rapports, soulignant la nature systémique des abus. Les médias ont également largement couvert l'affaire, avec des titres tels que « Le Qatar attend les résultats de l'enquête menée par l'organisation syndicale de l'ONU ».[63] Ces rapports soulignent la pression croissante exercée sur le Qatar par la communauté internationale pour réformer le système de Kafala.

L'OIT a pris la plainte au sérieux et a envisagé de créer une commission d'enquête pour examiner les allégations. Le Qatar a d'abord nié les accusations, affirmant qu'il mettait en œuvre des mesures pour améliorer les droits des travailleurs. Cependant, l'OIT et d'autres observateurs ont noté que ces mesures étaient insuffisantes ou mal appliquées. En 2017, sous la pression constante de l'OIT, le

[61] Entretien de GJIA avec Ryszard Cholewinski, intitulé « Comprendre le système de travail des migrants Kafala au Qatar et au Moyen-Orient en général, avec Ryszard Cholewinski, spécialiste principal des migrations à l'OIT », Georgetown Journal of International Affairs, 1er février 2023, <https://gjia.georgetown.edu/2023/02/01/the-kafala-system-a-conversation-with-ryszard-cholewinski/>.

[62] Migrant-Rights.org (2023) : Trois ans après des réformes radicales, les travailleurs au Qatar sont confrontés à des obstacles toujours plus innovants. <https://www.migrant-rights.org/2023/08/trois-ans-since-sweeping-reforms-workers-in-qatar-face-evermore-innovative-obstacles/>. Consulté le 26 novembre 2024.

[63] Doha News (2016) : Le Qatar attend les résultats de l'enquête menée par l'organisation syndicale de l'ONU. <https://dohanews.co/qatar-awaits-results-investigation-un-labor-organization>. Consulté le 26 novembre 2024.

Qatar a conclu un accord de coopération technique visant à réformer ses pratiques en matière de travail. Cet accord prévoyait notamment de supprimer l'obligation de présenter un certificat de nonobjection pour les travailleurs qui changent d'emploi, de réformer le système de visa de sortie, d'instaurer un salaire minimum non discriminatoire, de renforcer les inspections du travail et de faire respecter les protections salariales.

Cet épisode a joué un rôle essentiel dans le plaidoyer international en faveur d'une réforme du droit du travail au Qatar. Pour certains analystes, il a mis en lumière le rôle des mécanismes internationaux comme l'OIT pour demander des comptes aux États en cas de violations des droits du travail. Selon eux, la plainte déposée en 2014 a constitué un cas historique, qui démontre comment l'action collective et la pression internationale peuvent faire évoluer les pratiques du travail à l'échelle mondiale, même dans des pays politiquement et économiquement influents comme le Qatar. D'autres observateurs sont beaucoup plus critiques à l'égard de cet épisode et y voient plutôt un exemple de la manière dont le Qatar a réussi à éviter tout examen approfondi et toute réforme fondamentale de ses pratiques du travail. Ils soulignent le fait qu'en novembre 2017, l'OIT a décidé de ne pas donner suite à son projet initial de créer une commission d'enquête, sa procédure d'investigation de plus haut niveau. Au lieu de cela, le « programme de coopération technique » de trois ans susmentionné avec le Qatar a été lancé. SWI swissinfo.ch, filiale de la SSR, relève dans ce contexte que « dans le cadre de cet accord, le Qatar a versé une contribution de 25 millions de dollars qui a financé le bureau de l'OIT à Doha – un montant inhabituellement élevé qui n'a pas été annoncé publiquement au moment de l'accord » et explique en outre que « cela a laissé les critiques s'interroger sur l'indépendance de l'OIT, mais l'organisation affirme que cet accord n'a rien d'inhabituel ».[64]

Le programme s'est déroulé du 29 janvier 2018 au 29 janvier 2021 sous le numéro de référence « QAT/17/01/QAT » et a été décrit par l'OIT de la manière suivante

« Ce projet de coopération technique au Qatar reflète l'engagement commun du gouvernement du Qatar et de l'Organisation internationale du travail (OIT) de coopérer pour assurer le respect des conventions internationales du travail ratifiées, ainsi que pour réaliser les principes et droits fondamentaux liés au travail dans l'État du Qatar de manière progressive au cours de la période 2018-2020. Le projet cherche à y parvenir à travers cinq domaines d'action. Plus précisément, cela se fera à travers les cinq objectifs immédiats suivants : (1) Amélioration du paiement des salaires, (2) Amélioration des systèmes d'inspection du travail et de sécurité et de santé au travail, (3) Mise en œuvre d'un système contractuel pour remplacer KAFALA et pour améliorer les conditions d'emploi et les procédures de recrutement de la main-d'œuvre, (4) Amélioration de la prévention, de la protection et des poursuites contre le travail forcé, (5) Donner la parole aux travailleurs. L'OIT et le gouvernement du Qatar s'associeront pour assurer la mise en œuvre et l'alignement des lois et activités nationales sur les normes internationales du travail et les principes et droits fondamentaux au travail, tels qu'énoncés dans les conventions déjà ratifiées par l'État du Qatar et les commentaires connexes des organes de contrôle de l'OIT. »[65]

Il est très controversé de savoir si des changements fondamentaux ont réellement été apportés au système du travail du Qatar, comme l'expriment ces belles paroles et les nobles objectifs du programme de l'OIT au Qatar. Le Qatar lui-même confirme que les réformes récentes ont cherché à

[64] SWI swissinfo.ch (2023) : Le Qatar préside la conférence des Nations Unies sur le travail malgré un bilan médiocre en matière de droits. <https://www.swissinfo.ch/fr/politics/how-a-controversial-qatari-minister-is-heading-a-un-labour-conference/48571016> Consulté le 20 novembre 2024.

[65] Organisation internationale du travail (sd) : Tableau de bord de la coopération au développement. <https://webapps.ilo.org/DevelopmentCooperationDashboard/#btiyhsx>. Consulté le 26 novembre 2024.

résoudre certains des problèmes de longue date de son marché du travail, en particulier son système de Kafala. Le Bureau de communication du gouvernement affirme que le Qatar a mis en œuvre d'importantes réformes juridiques pour améliorer la protection des travailleurs et confirme que le Qatar a aboli le système de Kafala, en permettant aux travailleurs migrants de changer d'emploi sans autorisation de l'employeur et en introduisant un salaire minimum non discriminatoire de 1 000 QAR par mois complété par des indemnités de logement et de nourriture.[66] Les analystes indépendants sont plus critiques. « Le Qatar reste un État profondément autoritaire dont le système de travail continue de faciliter les types d'abus que l'OIT a été créée pour éradiquer », ont écrit les dirigeants de FairSquare, une ONG basée au Royaume-Uni, dans un courriel adressé à la Confédération syndicale internationale (CSI) le 2 juin 2023. [67] L'ONG Migrant-Rights.Org a écrit dans sa déclaration pour la pré-session de l'Examen périodique universel sur le Qatar en août 2024 : « Bien que le Qatar ait démantelé certains aspects du système de la Kafala au cours des six dernières années, ses composantes les plus problématiques demeurent toujours, comme les visas de travail et de résidence liés au sponsor/employeur. » L'organisation poursuit en précisant que le Qatar a en effet « accepté la recommandation du Liechtenstein [lors du dernier examen] d'établir un salaire minimum équitable ».[68] mais affirme que « le salaire minimum est extrêmement bas et ne prend pas en compte le coût élevé de la vie dans l'État » ainsi que que « les bas salaires garantissent que les travailleurs dépendent de leurs employeurs pour survivre et les découragent de dénoncer lorsqu'ils sont exploités ».[69]

L'abolition complète du système de la Kafala, qui serait nécessaire de toute urgence pour que le Qatar puisse aligner son engagement sur les normes internationales du travail, est donc encore loin. La ratification par le Qatar de six conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), dont cinq fondamentales, témoigne de sa détermination à améliorer les conditions de travail et à adhérer aux normes internationales du travail.[70] Français En novembre 2024, le Qatar a ratifié (1) la Convention sur le travail forcé, 1930 (n° 29) (ratifiée le 12 mars 1998), (2) la Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105) (ratifiée le 2 février 2007), (3) la Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 (n° 111) (ratifiée le 18 août 1976), (4) la Convention sur l'âge minimum, 1973 (n° 138) (ratifiée le 3 janvier 2006, spécifiant un âge minimum de 16 ans pour l'emploi), (5) la Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182) (ratifiée le 30 mai 2000) et (6) la Convention sur l'inspection du travail, 1947 (n° 111) (ratifiée le 18 août 1976). 81) (ratifiée le 18 août 1976). SWI swissinfo.ch souligne toutefois : « Au cours des cinq dernières années, le Qatar n'a ratifié aucune convention de l'OIT. En comparaison, l'Arabie saoudite voisine en a ratifié trois. »[71]

Français Il convient de noter que le Qatar n'a pas ratifié d'autres conventions fondamentales de l'OIT, notamment (1) la Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87), (2) la Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98), (3) la Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100), (4) la Convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 (n° 155), et (5) la Convention sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006 (n° 187). En outre, le Qatar n'a pas ratifié les conventions de gouvernance de l'OIT, telles que la Convention sur la politique de l'emploi, 1964 (n° 122), la Convention sur l'inspection du travail (agriculture), 1969 (n° 129), la Convention sur les consultations tripartites

[66] Bureau des communications du gouvernement (2024) : Réforme du travail. <https://www.gco.gov.qa/en/focus/labour-reform> Consulté le 20 novembre 2024.

[67] SWI swissinfo.ch (2023). Ibid.

[68] Un salaire minimum non discriminatoire a été introduit par la loi n°17 en 2020.

[69] UPR-Info.org (2024) : Documents de la société civile - Déclaration pré-session. <https://upr-info.org/en/review/qatar> Consulté le 27 novembre 2024.

[70] OIT (2024) : Portail national du Qatar. <https://www.ilo.org/regions-and-countries/ilo-arab-states/countriescovered/qatar> Consulté le 20 novembre 2024.

[71] SWI swissinfo.ch (2023). Ibid.

relatives aux normes internationales du travail, 1976 (n° 144), la Convention n° 189 de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques et la Convention n° 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement.[72]

Ainsi, bien que le Qatar ait ratifié certaines des principales conventions de l'OIT, il reste des domaines importants dans lesquels de nouveaux engagements pourraient améliorer les normes et les protections du travail dans le pays. Le Qatar continue de faire face à des défis importants pour faire appliquer de manière cohérente les lois sur le travail et les droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne le traitement des travailleurs migrants. Malgré les récentes réformes juridiques mentionnées ci-dessus, l'application reste inégale, ce qui conduit à une exploitation et à des abus continus.[73] Le système juridique favorise souvent les ressortissants qataris dans les litiges, ce qui crée des obstacles pour les travailleurs étrangers en quête de justice. Les travailleurs migrants rencontrent souvent des difficultés pour accéder aux recours juridiques, et des rapports indiquent que les employeurs peuvent encore exploiter les failles du système pour maintenir le contrôle sur leurs employés.[74]

Au Qatar, les activités syndicales sont très limitées. La loi sur le travail n° 14 de 2004 autorise la création d'un seul syndicat : le Syndicat général des travailleurs du Qatar. Cette loi interdit explicitement aux non-citoyens, aux employés du gouvernement et aux employés de maison de former ou d'adhérer à des syndicats. Par conséquent, la grande majorité de la main-d'œuvre, y compris les travailleurs expatriés, est exclue de l'adhésion aux syndicats et des droits associés à la négociation collective et à la grève. Cette exclusion est un point de discorde parmi les organisations internationales de défense des droits des travailleurs. [75] Migrant-Rights.Org indique que le Qatar a mis en place un comité mixte non obligatoire des travailleurs au niveau de l'entreprise, à la place des syndicats de travailleurs.[76]

Le Qatar a également été critiqué pour ne pas avoir remédié efficacement aux lacunes qui existent dans le domaine du recrutement des travailleurs migrants dans leurs pays d'origine, qui sont tous parmi les moins développés. Le Département d'État américain a signalé des failles dans le processus de recrutement des travailleurs migrants, notamment des frais exorbitants facturés par les agences de recrutement et des pratiques déraisonnables en matière d'exams médicaux, entre autres, qui rendent les travailleurs des PMA vulnérables au trafic.[77]

Selon la Coalition pour la justice du travail pour les migrants dans le Golfe, les travailleurs migrants au Qatar ont été soumis à diverses combinaisons des 11 indicateurs de l'OIT sur le travail forcé au

[72] Organisation internationale du travail (sd) : Ratifications de la Convention n° 190 sur la violence et le harcèlement, 2019. Normlex https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:11300:0::NO:11300::P11300_INSTRUMENT_ID:3999810 Consulté le 21 novembre 2024.

[73] Global Detention Project (2024) : Qatar : préoccupations persistantes concernant le traitement des travailleurs migrants malgré les réformes. <https://www.globaldetentionproject.org/qatar-persistent-concerns-regarding-the-treatment-of-migrant-workers-despite-reforms> Consulté le 20 novembre 2024.

[74] Droits des migrants (2023) : les rapports de performance du Qatar sur les réformes du droit du travail suscitent des inquiétudes quant à un retour en arrière par rapport aux engagements. <https://www.migrantrights.org/2023/12/qatars-performance-reports-on-labour-law-reforms-raises-concern-of-regressing-on-commitments> Consulté le 20 novembre 2024.

[75] Maison de la liberté (2024) : Qatar. <https://freedomhouse.org/country/qatar/freedom-world/2024> Consulté le 27 novembre 2024.

[76] UPR-Info.org (2024). Ibid.

[77] Gouvernement des États-Unis (2024) : Rapport sur la traite des personnes : Qatar, Département d'État américain, <https://www.state.gov/reports/2024-trafficking-in-persons-report/qatar/>. Consulté le 26 novembre 2024.

cours de la période de référence précédant l'Examen périodique universel 2024. [78] De nombreux travailleurs ignorent les réformes juridiques les plus récentes. Leurs employeurs exploitants continuent de faire comme si de rien n'était. Avec de telles pratiques régressives qui prévalent encore sur le marché du travail qatari, l'État a du mal à démontrer qu'il respecte le deuxième engagement de Copenhague.

Les problèmes systémiques décrits dans ce chapitre soulignent la nécessité de mécanismes d'application plus robustes et de réformes juridiques pour garantir un traitement et une protection équitables à tous les travailleurs au Qatar. Les questions relatives au travail sont cependant également étroitement liées aux défis plus vastes du développement social au Qatar. La dépendance du pays aux hydrocarbures a non seulement affecté la répartition des richesses, mais aussi la dynamique du travail, une grande partie de la main-d'œuvre étant composée de travailleurs migrants confrontés aux défis systémiques mentionnés ci-dessus. Pour résoudre ces problèmes, le Qatar doit envisager de mettre en œuvre des politiques qui favorisent la justice sociale et la diversification économique. Cela implique bien sûr de faire respecter les droits du travail de manière plus stricte, mais aussi d'accélérer la transition vers un modèle économique plus inclusif qui réduit la dépendance aux hydrocarbures.

3.4 Engagement de Copenhague 4 : Promouvoir l'intégration sociale fondée sur le renforcement et la protection de tous les droits de l'homme

L'article 35 de la Constitution du Qatar garantit le droit à l'égalité de tous et interdit toute discrimination fondée sur le sexe, la race, la langue ou la religion. De même, parmi les autres dispositions de la Constitution qui protègent les droits, on trouve l'article 36 qui garantit la protection contre la torture, l'article 37 qui protège la vie privée, l'article 47 qui garantit la liberté d'expression et l'article 48 qui protège la liberté de la presse.

Il est toutefois difficile de discuter d'intégration sociale, de protection des droits de l'homme, de non-discrimination, de tolérance, de respect de la diversité, d'égalité et d'égalité des chances sans aborder les contradictions de la constitution du Qatar. La constitution établit un système à deux vitesses en matière de droits fondamentaux, établissant une distinction entre les citoyens qatari et les non-citoyens. Les citoyens qatari bénéficient de plus de droits que les non-citoyens. Comme mentionné précédemment, certaines dispositions, telles que l'article 49, qui oblige l'État à fournir une éducation à tous les citoyens, l'article 19, qui garantit l'égalité des chances à tous les citoyens, et les articles 44 et 45, qui protègent les droits des citoyens à la liberté de réunion et d'association, sont exclusives aux citoyens. De même, l'article 34 confère l'égalité des droits et devoirs publics aux seuls citoyens. Les droits de réunion, d'association et d'éducation sont garantis dans le même cadre aux seuls citoyens. [79] Ces dispositions sont rédigées dans un langage discriminatoire et doivent être réformées.

[78] Coalition pour la justice du travail pour les migrants dans le Golfe (2024) : Violations des droits des travailleurs migrants au Qatar. Briefing pour la pré-session 47 de l'Examen périodique universel. https://www.antislavery.org/wp-content/uploads/2024/08/Qatar-UPR-Advocacy-Brief_Coalition-on-Labor-Justice-for-Migrants-in-the-Gulf.pdf Consulté le 21 novembre 2024.

[79] Articles 44, 45, 49 de la constitution du Qatar.

Ces dispositions ont été mises en œuvre dans la pratique générale et dans les actions gouvernementales, où, par exemple, les non-citoyens ne peuvent pas former de syndicats ou protester contre les mauvaises conditions de travail dans le pays. De même, la rémunération disproportionnée des travailleurs migrants, des femmes, des non-blancs et des non-Qataris, [80] est emblématique d'un État qui n'a toujours pas respecté le quatrième engagement de Copenhague.

Ces pratiques et dispositions vont à l'encontre des principes d'égalité consacrés par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, auxquels le Qatar est partie. Le Qatar a adhéré au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) le 21 mai 2018, en vertu du décret n° 40 de 2018. Le PIDCP est entré en vigueur pour le Qatar le 21 août 2018.[81] En ce qui concerne les protocoles facultatifs au PIDCP, le Qatar n'a pas ratifié le premier protocole facultatif, qui établit un mécanisme de plainte individuelle permettant aux individus de déposer une plainte auprès du Comité des droits de l'homme. Le Qatar n'a pas non plus ratifié le deuxième protocole facultatif, qui vise à abolir la peine de mort[82]. Bien que cela représente une restriction importante à la protection des droits de l'homme au Qatar, il convient de souligner que la ratification des deux protocoles additionnels est loin d'être la norme mondiale. En novembre 2024, le premier protocole facultatif comptait 116 États parties, tandis que le second n'en comptait que 91.

Bien plus tôt que la ratification du PIDCP, le Qatar a adhéré à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ICERD), qui définit la discrimination raciale dans son article 1 comme suit :

« Toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique. »

Le pays a ratifié la convention le 22 juillet 1976, qui est entrée en vigueur pour le Qatar le 21 août 1976.[83] Il convient toutefois de noter que le Qatar n'a jamais pleinement adopté la définition de la discrimination raciale mentionnée ci-dessus, qui met pleinement en œuvre l'article 1 du PIDCP. Lors de la ratification, le Qatar a émis des réserves sur certaines dispositions de la convention, notamment celles qu'il jugeait incompatibles avec la charia islamique. Ces réserves continuent d'affecter la pleine mise en œuvre des dispositions de la convention au Qatar.[84]

En outre, bien que le Qatar ait ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) le 29 avril 2009, le pays n'a pas ratifié le protocole facultatif à la CEDAW qui établit des mécanismes permettant aux individus ou aux groupes de

[80] Ibid.

[81] Institution nationale des droits de l'homme (2020) : Pacte international relatif aux droits civils et politiques. <https://nhriuae.com/en/law-details/international-covenant-on-civil-and-political-rights-17>. Consulté le 26 novembre 2024.

[82] HCDH (2024) : Base de données des organes conventionnels des Nations Unies. https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=140. Consulté le 26 novembre 2024.

[83] Le Qatar a adhéré à cette convention le 22 juillet 1976, HCDH (2024) : base de données des organes de traités des Nations Unies. https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=140. Consulté le 20 novembre 2024.

[84] Cour internationale de Justice (2019) : Déclaration écrite du Qatar. <https://www.icj-cij.org/node/105940>. Accès le 26 novembre 2024.

déposer des plaintes concernant des violations des droits protégés par la convention et permet au Comité CEDAW d'ouvrir des enquêtes sur les violations graves ou systématiques.[85]

En ce qui concerne la liberté de culte, les non-musulmans ne sont pas autorisés à pratiquer leur culte en public malgré un nombre croissant de chrétiens, selon le rapport de Freedom House de 2022. De nombreux fidèles non-musulmans sont relégués au complexe religieux de Mesaymeer à Doha, qui sert de lieu de culte pour les communautés non musulmanes du pays, principalement des expatriés. Des rapports indiquent que cet établissement connaît une surpopulation importante. Par exemple, l'église catholique romaine du complexe célèbre 33 messes chaque samedi et le centre anglican accueille 150 services religieux chaque week-end pour 85 églises évangéliques, pentecôtistes et interconfessionnelles. Ce volume élevé de services souligne la capacité limitée par rapport à la demande d'espace de culte[86]. Malgré la construction récente de lieux de culte pour la communauté chrétienne en pleine expansion au Qatar, des rapports inquiétants font état de personnes victimes de discrimination en raison de leur religion, de leur foi et de leurs convictions. Ce problème soulève des questions sur l'engagement du pays en faveur de la liberté et de l'égalité religieuses, soulignant la nécessité d'un examen plus approfondi et de mesures pour garantir que tous les résidents puissent pratiquer leur foi sans crainte de préjugés ou de représailles.[87]

Un autre groupe qui serait victime de discrimination au Qatar en raison de ses convictions est la communauté baha'ie. En octobre 2023, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (CESCR) a fait part de son inquiétude face au refus du Qatar de reconnaître et d'enregistrer la communauté baha'ie, dont de nombreux membres sont citoyens.[88] Ce refus accroît le risque d'expulsion et de mise sur liste noire, ce qui, selon le Comité, conduit souvent à des séparations familiales et à la perte d'emploi. En outre, le CESCR a noté que les baha'is se voient non seulement refuser l'enregistrement mais aussi les certificats de bonne conduite, qui sont des documents essentiels pour changer d'emploi et trouver un emploi. En résumé, ces restrictions à la liberté religieuse soulignent les défis auxquels sont confrontées les minorités religieuses dans le pays, suscitant des inquiétudes quant à l'inclusion et l'intégration des divers croyants au sein de la société qatarie.

Français Pour un pays dont la majorité de la population est constituée de non-citoyens, mais qui maintient néanmoins des lois et des pratiques qui excluent ou pénalisent des personnes en raison de leur nationalité, de leur religion, de leur sexe et de leur niveau d'éducation (la majorité des personnes exclues étant des non-Qataris), il reste encore beaucoup à faire pour aligner le pays sur les engagements de la Déclaration de Copenhague de 1995. Il est impératif pour le Qatar de reconnaître et de respecter la diversité culturelle, ethnique et religieuse, de promouvoir et de protéger les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses ou linguistiques, et de prendre des mesures pour faciliter leur pleine participation à tous les aspects de la vie politique, économique, sociale, religieuse et culturelle de leurs sociétés et au progrès économique et au développement social de leurs pays.

[85]HCDH (1999) : Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.<https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/optional-protocol-convention-elimination-all-forms>. Consulté le 26 novembre 2024.

[86]Église enchaînée (2022) : QATAR : À quoi ressemble la vie des chrétiens ? <https://www.churchinchains.ie/news-by-country/middle-east/qatar-what-is-life-like-for-christians/>. Consulté le 26 novembre 2024.

[87]Ibid.

[88] Département de la Défense des États-Unis (2023) : Rapport sur la liberté religieuse internationale : Qatar.<https://www.state.gov/reports/2023-report-on-international-religious-freedom/qatar/>.

Les défenseurs des droits de l'homme au Qatar sont confrontés à des défis considérables, notamment des restrictions à la liberté d'expression, des détentions arbitraires et des obstacles juridiques qui entravent leurs efforts de plaidoyer. Le Centre du Golfe pour les droits de l'homme a récemment souligné le fait que « la loi n° (5) de 2003 donne à l'appareil de sécurité de l'État, qui dépend directement de l'émir, le pouvoir de détenir tout citoyen sans contrôle judiciaire » et continue de souligner que « cette loi a été utilisée pour faire taire et punir les défenseurs des droits de l'homme pour leur travail pacifique » [89]. Le cas de Malcolm Bidali, militant kenyan des droits des travailleurs, illustre ces défis. En mai 2021, Bidali a été arrêté par les autorités qataries pour ses écrits en ligne qui mettaient en lumière la situation critique des travailleurs migrants dans le pays. Il a été détenu à l'isolement pendant près d'un mois sans inculpation formelle avant d'être libéré et condamné à une amende. Sa détention a suscité une condamnation internationale et a souligné la situation précaire de ceux qui défendent les droits des travailleurs au Qatar. [90][91]

Un autre exemple pertinent est le cas de Mansour bin Rashid al-Matroushi, un activiste et blogueur qatari. En 2013, al-Matroushi a été arrêté et détenu pour avoir remis une lettre à l'ambassade de France à Doha, critiquant l'intervention militaire de la France au Mali. Il a été détenu à l'isolement sans inculpation formelle, ce qui met en évidence les risques auxquels sont confrontés les activistes qui expriment des opinions dissidentes. Bien qu'il ait été libéré après plusieurs semaines, son cas illustre le schéma plus général de répression auquel sont confrontés les défenseurs des droits humains au Qatar.[92][93]

3.5 Engagement de Copenhague 5 : Parvenir à l'égalité et à l'équité entre les femmes et les hommes

Constitution du Qatar[94] La Constitution du Qatar consacre les principes d'égalité et de non-discrimination qui s'appliquent à tous les citoyens, y compris les femmes. L'article 34 stipule que « les citoyens du Qatar sont égaux en droits et devoirs publics » tandis que l'article 35 stipule que « toutes les personnes sont égales devant la loi et il ne peut y avoir aucune discrimination quelle qu'elle soit fondée sur le sexe, la race, la langue ou la religion ». [95] Ces dispositions affirment l'engagement officiel de l'État en faveur de l'égalité des sexes et de la protection des droits des femmes dans son cadre juridique.

[89]UPR-info.org (2024) : Documents de la société civile - Déclaration présession.<https://upr-info.org/en/review/qatar> Consulté le 27 novembre 2024.

[90]Amnesty International (2021) : Katar : Kenianischer Arbeitsrechtsaktivist Malcolm Bidali darf nach Zahlung einer Geldstrafe ausreisen.<https://www.amnesty.de/informieren/aktuell/katar-arbeitsrechtsaktivist-malcolmbidali-darf-ausreisen> Consulté le 27 novembre 2024.

[91]Human Rights Watch (2021) : Qatar : un militant kenyan des droits des travailleurs en isolement.<https://www.hrw.org/news/2021/05/28/qatar-kenyan-labor-rights-activist-solitaryconfinement> Consulté le 27 novembre 2024.

[92]Amnesty International (2013) : Besuch von Familien gestattet.<https://www.amnesty.de/urgent-action/ua071-2013-1/besuch-von-familien-gestattet> Consulté le 27 novembre 2024.

[93]Doha News (2013) : Des militants qataris détenus pendant une semaine en raison d'une lettre de « menaces » adressée à l'ambassade de France.<https://dohanews.co/qatari-activists-held-for-a-week-over-menacing/> Consulté le 27 novembre 2024.

[94]En vigueur depuis 2004 sous le titre « Constitution permanente de l'État du Qatar ».

[95]ONU FEMMES (2024) : Base de données constitutionnelle mondiale sur l'égalité des sexes – Qatar.<https://constitutions.unwomen.org/en/countries/asia/qatar> Consulté le 20 novembre 2024.

Bien que le Qatar soit partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)[96] l'écart entre les sexes au Qatar ne se reflète pas seulement dans le fait que les femmes sont une minorité numérique dans le pays, mais est également visible dans les lois, le secteur de l'emploi et la politique du Qatar. Les femmes constituent une proportion bien plus faible de la population totale du Qatar en raison de la démographie particulière du pays, la population du pays étant majoritairement composée de travailleurs expatriés de sexe masculin, recrutés principalement pour des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre tels que la construction. Cela fausse considérablement le ratio hommes-femmes. Selon des estimations récentes (2024), les hommes représentent environ 75 % de la population, tandis que les femmes en représentent environ 25 %. Ce déséquilibre est dû à l'afflux important d'expatriés de sexe masculin sur le marché du travail.[97]

Les femmes au Qatar, bien qu'elles ne soient pas formellement discriminées, sont confrontées à des difficultés en raison de la structure sociétale patriarcale du pays. Pourtant, selon l'indice d'inégalité des sexes 2021 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Qatar se classe au 54^e rang sur 191 pays à l'échelle mondiale, ce qui le place au troisième rang parmi les pays arabes, après les Émirats arabes unis et Bahreïn. Malgré ce classement remarquable, le Qatar continue d'être à la traîne par rapport aux pays de l'OCDE. Le classement relativement élevé du pays est en grande partie attribué à son niveau de vie élevé et à ses bons résultats dans les indicateurs d'éducation des femmes.[98]

Le Qatar a été le premier pays du Golfe à accorder le droit de vote aux femmes, lorsque les hommes et les femmes ont été autorisés à voter et à se présenter comme candidats au Conseil municipal central en 1999 lors des premières élections municipales du Qatar. [99]Le pays a également réalisé des progrès remarquables en matière d'éducation des femmes, atteignant des indicateurs impressionnants qui reflètent l'accent mis sur l'égalité des sexes dans ce secteur. Le taux d'alphabétisation des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans est exceptionnellement élevé, à 99,7 % en 2021.[100]En outre, les femmes dépassent les hommes en termes de scolarisation dans l'enseignement supérieur, avec un taux brut de scolarisation de 68,5 % pour les femmes contre 41,5 % pour les hommes en 2020.[101]Les étudiantes excellent également en termes de taux d'obtention de diplôme, achevant l'enseignement supérieur à un taux plus élevé que leurs homologues masculins.[102]. En outre, les femmes qataries s'orientent de plus en plus vers des domaines tels que les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM), contribuant ainsi à une plus grande diversité de genre dans des disciplines traditionnellement dominées par les hommes. Ces

[96] Comme déjà mentionné dans le chapitre précédent, le Qatar a adhéré à cette convention le 29 avril 2009. Ibid.

[97] Conseil national de planification de l'État du Qatar (2024) : Statistiques de juillet 2024. <https://www.psa.gov.qa/en/Pages/default.aspx> Consulté le 20 novembre 2024.

[98] Bertelsmann Stiftung (2024) : Indice de transformation BTI – Rapport national du Qatar 2024.

<https://btiproject.org/en/reports/country-report/QAT>. Consulté le 20 novembre 2024.

[99] Secrétaire général de l'ONU (2019) : Allocution de la Vice-Secrétaire générale lors d'un dîner-débat avec des femmes influentes du Qatar sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes [préparée pour la présentation]. <https://www.un.org/sg/en/content/deputy-secretary-general/statement/2019-12-07/deputysecretary-general%E2%80%99s-remarks-dinner-discussion-leading-femmes-du-qatar-femmes%E2%80%99sautonomisation-et-égalité-des-genres-préparées-pour-l'accouchement>. Consulté le 26 novembre 2024.

[100] Groupe de la Banque mondiale (2024) : Taux d'alphabétisation des jeunes femmes (% de femmes âgées de 15 à 24 ans) – Qatar. <https://data.worldbank.org/indicator/SE.ADT.I524.LT.FE.ZS?locations=QA> Consulté le 20 novembre 2024.

[101] Groupe de la Banque mondiale (2024) : Inscriptions scolaires, tertiaire (% brut) – Qatar. <https://data.worldbank.org/indicator/SE.TER.ENRR?locations=QA> Consulté le 20 novembre 2024.

[102] OCDE (2023) : Rapports nationaux pour le Qatar. <https://gpseducation.oecd.org/CountryReports?primaryCountry=QAT> Consulté le 20 novembre 2024.

réalisations s'inscrivent dans le droit fil des objectifs nationaux de développement du Qatar et de son engagement envers les normes internationales d'égalité des sexes.

Malgré ces progrès significatifs en matière d'éducation des femmes et de participation au marché du travail, le Qatar doit faire face à des défis considérables pour parvenir à une égalité totale des sexes. Les contraintes juridiques imposées par le système de tutelle masculine limitent l'autonomie des femmes dans plusieurs aspects de la vie. Par exemple, les femmes qataries ont besoin de l'autorisation d'un tuteur masculin pour se marier, étudier à l'étranger grâce à des bourses gouvernementales, occuper certains emplois gouvernementaux, voyager à l'étranger dans des conditions spécifiques et accéder à certaines formes de soins de santé reproductive. Même en cas de divorce, les femmes sont confrontées à des restrictions pour agir en tant que tuteurs principales de leurs enfants, ce qui reflète l'impact omniprésent de ces lois sur l'indépendance des femmes. [103]Au Qatar, les lois et pratiques sont ancrées dans le système qui empêchent les femmes de moins de 25 ans de prendre leurs propres décisions sans obtenir l'autorisation de leurs tuteurs masculins. Elles doivent obtenir l'autorisation avant de prendre des décisions importantes concernant leur éducation, leur santé reproductive, leurs voyages, leur mariage et leur travail, entre autres. Les pratiques discriminatoires vont jusqu'à priver les femmes de leur droit à la vie privée. Par exemple, une femme n'est pas autorisée à s'enregistrer dans un hôtel sans un tuteur masculin, et une femme de moins de 30 ans n'est pas autorisée à se déplacer librement. [104]En outre, le mari, dans le cas d'une femme mariée, ou le tuteur masculin peut dénoncer la femme à la police si leur autorisation n'a pas été donnée.

La représentation politique des femmes au Qatar reste minime. En 2021, les femmes n'occupaient que 4,4 % des sièges parlementaires, ce qui met en évidence leur sous-représentation dans les rôles décisionnels et les organes législatifs. [105]Malgré la présence croissante des femmes dans les secteurs éducatif et professionnel, ce manque d'inclusion politique souligne un écart persistant dans leur capacité à influencer les politiques et la gouvernance au niveau national.

La participation économique est un autre domaine de disparité. Bien que le taux de participation des femmes qataries au marché du travail soit d'environ 58,5 %, elles sont souvent confrontées à des écarts salariaux importants par rapport à leurs homologues masculins. En 2021, une étude a révélé un écart salarial de 18 % entre les hommes et les femmes. [106]Le Qatar reste à la traîne par rapport à de nombreux pays développés en matière de facilitation de l'accès des femmes aux affaires. Dans le rapport « Les femmes, l'entreprise et le droit 2024 » du Groupe de la Banque mondiale, qui fournit des indices évaluant les pays en fonction des cadres juridiques affectant les femmes tout au long de leur vie professionnelle, le Qatar a obtenu un score de 35,6 sur 100, un score bien inférieur à celui de nombreux États de la région du Moyen-Orient. [107]Cet indicateur est une représentation des difficultés auxquelles les femmes sont confrontées au Qatar lorsqu'il s'agit de s'intégrer dans l'économie. Des pratiques telles que le fait de ne pas permettre aux femmes d'avoir les mêmes chances que les hommes d'obtenir les mêmes emplois éloignent le pays des idéaux de l'Engagement de Copénhague

[103]Human Rights Watch (2021) : « Tout ce que j'ai à faire est lié à un homme » <https://www.hrw.org/report/2021/03/29/everything-i-have-to-tied-man/women-and-qatars-maleguardianship-rules> Consulté le 20 novembre 2024.

[104]Ibid, Human Rights Watch, Rapport mondial (2024).

[105]Nations Unies (2019) : Saluant la parité des sexes au Qatar, la Vice-Secrétaire générale déclare que seules les voix et le leadership des femmes « permettront-nous d'atteindre le monde que nous voulons et dont nous avons besoin » <https://press.un.org/en/2019/dsgsm1377.doc.htm> Consulté le 20 novembre 2024.

[106]Alselciaei (2021) : L'écart salarial entre les sexes au Qatar : défis et perspectives d'avenir <https://www.proquest.com/openview/d3a88f3ef4db0a00e1ff9da9d853a3/12pqorigsite=gscholar&cbl=2026366&diss=y> Consulté le 20 novembre 2024.

[107]Groupe de la Banque mondiale (2024) : Les femmes, l'entreprise et le droit 2024 <https://wbi.worldbank.org/en/reports> Consulté le 27 novembre 2024.

en matière d'égalité et d'équité entre les femmes et les hommes. En outre, l'exploitation des travailleuses migrantes, y compris l'exploitation sexuelle et la violence physique, comme le rapportent Human Rights Watch, le Rapporteur spécial et d'autres sources convaincantes, illustre des lacunes supplémentaires par rapport aux attentes du 5e Engagement de Copenhague.

Les normes culturelles et sociales au Qatar restreignent encore davantage les libertés et le rôle des femmes dans la société. Les attentes traditionnelles, comme le respect de codes vestimentaires spécifiques comme l'abaya et la shayla, façonnent la perception publique des femmes. En outre, la séparation des sexes dans de nombreux aspects de la vie, notamment l'éducation et les événements sociaux, limite l'intégration des femmes dans des réseaux professionnels et sociaux plus larges. La plupart des établissements d'enseignement au Qatar, y compris les écoles et certaines universités, maintiennent des salles de classe et des installations séparées pour les hommes et les femmes, garantissant des environnements séparés pour les étudiants. De nombreux lieux de rencontre, tels que les parcs, les gymnases et les clubs de sport, ont souvent des horaires ou des zones réservés exclusivement aux hommes ou aux femmes afin de garantir la séparation des sexes dans les activités récréatives. Et dans certains secteurs plus conservateurs, les bureaux peuvent imposer la ségrégation entre les sexes sur le lieu de travail, avec des sièges ou des espaces de travail séparés pour les hommes et les femmes, en particulier dans les lieux publics et gouvernementaux.

L'accès à la justice et à la protection juridique des femmes demeure également un sujet de préoccupation. Les femmes au Qatar se heurtent souvent à des obstacles lorsqu'elles cherchent à obtenir réparation en cas de violence domestique, de harcèlement sexuel ou de discrimination au travail. Les femmes ont souvent besoin de l'autorisation ou de l'accompagnement d'un tuteur masculin pour déposer plainte ou intenter une action en justice dans les cas de violence domestique, ce qui limite leur autonomie dans la recherche de justice. Le signalement de problèmes tels que le harcèlement sexuel ou la violence domestique peut exposer les femmes à l'ostracisme social ou à des accusations de déshonneur de la famille, ce qui les décourage de se manifester pour éviter la stigmatisation sociale et les représailles. En outre, le cadre juridique du Qatar impose une lourde charge de preuve aux femmes dans les cas de harcèlement sexuel ou de discrimination au travail, exigeant souvent des preuves corroborantes ou des témoins, qui peuvent être difficiles à obtenir. Le Qatar n'a pas non plus promulgué de loi sur la violence domestique pour protéger les femmes contre les violences conjugales. L'absence de législation complète pour traiter ces questions laisse les femmes vulnérables et sans protection juridique adéquate, malgré les engagements plus larges du Qatar envers les accords internationaux relatifs aux droits de l'homme.[108]

En ce qui concerne l'attribution de la nationalité, il est interdit aux femmes qataries de transmettre la nationalité à leurs conjoints et enfants étrangers. Les enfants de femmes qataries mariées à des conjoints étrangers ne bénéficient pas des mêmes droits que les enfants de Qataris mariés à des conjoints étrangers. Les enfants et les conjoints de femmes qataries ne peuvent obtenir la résidence permanente ou demander la citoyenneté par naturalisation que par décret de l'émir lui-même. Et ces décrets sont extrêmement rares.

Il est essentiel de s'attaquer à ces problèmes pour que le Qatar parvienne à une véritable égalité des sexes. En mettant en œuvre des réformes systémiques qui garantissent l'inclusion juridique, politique, économique et sociale des femmes, le Qatar peut aligner ses pratiques sur les normes internationales en matière de droits de l'homme et favoriser une société plus équitable. Parvenir à une pleine égalité des sexes démontrerait l'engagement du Qatar envers les principes fondamentaux de la Déclaration de Copenhague de 1995 sur le développement social, qui met l'accent sur l'autonomisation et l'inclusion des femmes comme éléments clés du développement durable. En tant qu'hôte du Sommet mondial pour le développement social de 2025, de tels progrès

[108] Ibid, Secrétaire général de l'ONU (2019).

renforceraient la crédibilité du Qatar sur la scène internationale, en démontrant sa détermination à aligner ses politiques nationales sur les normes internationales en matière de justice sociale et d'égalité.

3.6 Engagement de Copenhague 6 : Assurer un accès universel et équitable à l'éducation et aux soins de santé primaires

Dans le cadre du 6e Engagement de Copenhague, les pays se sont engagés à promouvoir et à atteindre les objectifs d'accès universel et équitable à une éducation de qualité, au meilleur état de santé physique et mentale possible et à l'accès de tous aux soins de santé primaires. Cet engagement est conforme à d'autres dispositions du droit international : par exemple, le droit à l'éducation gratuite est consacré par l'article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et par l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

I. Santé

Alors que le niveau de santé au Qatar s'est considérablement amélioré au cours des dernières décennies, des obstacles subsistent en matière d'accès, notamment pour les travailleurs migrants dans le pays. De nombreux employeurs refusent toujours de remettre la carte de santé Hamad à leurs employés pour accéder aux établissements de santé. Dans le même ordre d'idées, ils ne leur permettent pas de prendre des congés maladie. On rapporte de longues files d'attente dans des établissements de santé spécifiques destinés aux étrangers, en particulier aux travailleurs migrants. Ces derniers finissent par ne pas prendre le risque de perdre leur emploi s'ils s'absentent trop longtemps de leur lieu de travail. Certaines de ces plaintes, associées aux conditions de travail déplorables et à l'exposition à une chaleur extrême, auraient été la cause du décès de nombreux travailleurs migrants entre 2009 et 2017.[109]

Le Qatar reste l'un des rares pays au monde à exiger la divulgation du statut sérologique pour travailler, étudier ou résider sur son territoire. Selon le Programme des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Qatar refuse les permis de séjour (pour des séjours de plus de 90 jours) sur la base du statut sérologique et expulse les non-ressortissants vivant avec le VIH. [110] Selon le Centre européen pour la démocratie et les droits de l'homme, le Qatar discrimine les personnes vivant avec le VIH, ce qui complique leur recrutement, leur maintien dans l'emploi ou la recherche de l'égalité des chances.[111]

II. Éducation

Au fil des années, le Qatar a connu d'énormes changements dans son secteur de l'éducation, allant de l'augmentation du nombre d'écoles publiques à l'amélioration de l'accessibilité de l'éducation, en

[109] Ibid.

[110] ONUSIDA (2024) : Mise à jour sur le sida dans le monde 2024. <https://www.unaids.org/en/resources/documents/2024/global-aids-update-2024> Consulté le 21 novembre 2024.

[111] Centre européen pour la démocratie et les droits de l'homme (2024) : Un nouveau Qatar qui respecte les droits des travailleurs migrants ou une énième façade pour cacher les violations des droits de l'homme ? <https://www.ecdhr.org/a-new-qatar-that-respects-the-rights-of-migrant-workers-or-yet-another-facade-to-hide-human-rights-violations/> Consulté le 21 novembre 2024.

passant par le lancement de plusieurs initiatives visant à étendre l'éducation au Qatar et dans le monde, en particulier dans les pays en développement.[112] Le Qatar s'est également positionné comme un centre éducatif régional et mondial grâce à son ambitieux programme Vision 2030, qui vise à créer une économie basée sur la connaissance.

Malgré tous les progrès réalisés, des défis importants ont été signalés par le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation ainsi que par les organisations de la société civile. Parmi ces défis figurent la faible qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles communautaires, l'inaccessibilité de l'éducation pour les enfants de travailleurs migrants qui ne sont pas employés dans les services publics et le manque de possibilités de formation professionnelle adéquates. En outre, le problème des frais de scolarité élevés pour les meilleures écoles persiste. De nombreux travailleurs migrants qui gagnent de faibles salaires ne peuvent pas payer ces frais, ce qui limite l'accès à une éducation de qualité pour leurs enfants.

Des cas d'enfants abandonnant l'école ou ne pouvant pas y aller ont été signalés parce que leurs parents étaient des immigrants sans papiers ou avaient perdu leur droit de séjour après avoir été licenciés.[113] Les écoles exigent souvent que les élèves aient un permis de séjour pour s'inscrire. De plus, les filles qui tombent enceintes abandonnent souvent l'école en raison de la stigmatisation et de la discrimination dont elles sont victimes. Cette situation est aggravée par le traitement déjà dépréciatif des femmes et par les croyances religieuses néfastes qui marginalisent encore davantage les femmes, y compris les filles enceintes.

3.7 Engagement de Copenhague 7 : Accélérer le développement de l'Afrique et des pays les moins avancés

Depuis de nombreuses années, le Qatar a démontré son engagement en faveur du développement économique, social et humain dans un certain nombre de pays en développement, en particulier sur le continent africain, à travers divers programmes, projets et initiatives. Du 5 au 9 mars 2023, le Qatar a accueilli la deuxième partie de la 5e Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés sous le thème : « Du potentiel à la prospérité », dans le cadre de laquelle le pays hôte s'est inspiré de sa propre réussite en matière de développement, passant d'un pays moins avancé au pays riche qu'il est aujourd'hui. La conférence, présidée par le Qatar, a joué un rôle essentiel dans la poursuite des discussions sur la mise en œuvre du Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés (DPOA), pour la décennie 2022-2031 qui a été adopté le 17 mars 2022, lors de la première partie de la 5e Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés (PMA5) qui s'est tenue à New York au siège de l'ONU.

Le DPOA se concentre sur six domaines prioritaires clés pour accélérer le développement durable et relever les défis structurels auxquels sont confrontés les pays les moins avancés (PMA) : [114]

[112] Voir le chapitre 3.7 sur l'Engagement de Copenhague 7 pour plus de détails sur le rôle du Qatar dans la promotion de l'éducation à l'échelle mondiale.

[113] Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation sur sa visite au Qatar, 2020.

[114] Nations Unies (2023) : 5e Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA5). <https://www.un.org/ldc5/doha-programme-of-action> Consulté le 21 novembre 2024.

1. Investir dans les populations des pays les moins avancés : améliorer la santé, l'éducation, la protection sociale et l'égalité des sexes pour renforcer le développement du capital humain.
2. Exploiter le pouvoir de la science, de la technologie et de l'innovation : combler la fracture numérique, favoriser l'innovation et renforcer les capacités technologiques dans les PMA pour stimuler une croissance économique durable.
3. Soutenir la transformation structurelle comme moteur de prospérité : promouvoir la diversification économique, l'industrialisation et l'agriculture durable pour bâtir des économies résilientes et réduire la dépendance à l'égard d'une gamme restreinte d'exportations.
4. Améliorer le commerce international et l'intégration régionale : améliorer l'intégration des PMA dans le système commercial mondial, garantir un accès préférentiel aux marchés et mettre en place des infrastructures liées au commerce.
Lutter contre le changement climatique, lutter contre la dégradation de l'environnement et
5. renforcer la résilience : renforcer l'adaptation au changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et l'accès au financement climatique pour atténuer les impacts disproportionnés des défis environnementaux sur les PMA.
Mobiliser la solidarité internationale, redynamiser les partenariats mondiaux et renforcer les
6. financements innovants : favoriser une aide au développement renforcée, la coopération Sud-Sud et des mécanismes financiers innovants pour soutenir les efforts de développement des PMA.

Le Qatar a non seulement accueilli avec succès des événements internationaux visant à accélérer le développement économique, social et humain des pays les moins avancés, mais il a également réalisé des investissements importants dans les PMA, notamment en Afrique. Selon le Forum économique mondial, le Qatar a investi 7,2 milliards de dollars sur le continent africain au cours de la dernière décennie.[115] Cela souligne l'intérêt croissant du Qatar et son engagement en faveur de la croissance de l'Afrique.

Le Qatar a également apporté son aide sous forme d'aide humanitaire, d'aide à l'éducation, d'aide à la santé et de soutien au développement des infrastructures. Selon le Center for International Policy Research, un groupe de réflexion basé à Doha, le Qatar a fait don de plus de 1,3 milliard de dollars à 40 pays les moins avancés entre 2012 et 2023, le Soudan et le Yémen étant parmi les principaux bénéficiaires. [116] En moyenne, l'aide publique au développement (APD) du Qatar au cours des cinq dernières années s'est élevée à 600 millions USD, avec des ressources remarquablement plus importantes allouées à l'APD en 2022 et 2023. En 2022, l'APD du Qatar était de plus de 800 millions USD et en 2023 de 704,7 millions USD, soit 0,3 % de son revenu national brut, selon les données de l'OCDE.[117] Bien que cela représente une somme importante, le Qatar n'a pas encore atteint l'objectif de 0,7% d'Aide publique au développement (APD) fixé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En fait, dans le contexte de la richesse du Qatar, ses contributions à l'APD sont relativement modestes par rapport aux principaux donateurs internationaux comme les États-Unis (environ 55,3 milliards USD en 2022), l'Allemagne (35 milliards USD) ou le Japon 17,5 milliards USD. Malgré ses efforts considérables, le Qatar ne peut donc pas être

[115] Forum économique mondial (2024) : Afrique et États du Golfe : un nouveau partenariat économique. <https://www.weforum.org/stories/2024/04/africa-gcc-gulf-economy-partnershipemerging/>. Consulté le 21 novembre 2024.

[116] Centre de recherche sur les politiques internationales (2024) : CIPR Policy Brief No. 4. https://cipresearch.org/assets/document/CIPR_PolicyBrief_No.4_v1.pdf. Consulté le 21 novembre 2024.

[117] OCDE (2024) : Profils de coopération pour le développement – Qatar. <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/32d62def-fr/index.html?itemId=/content/component/5e331623-fr&csp=b14d4f60505d057b456dd1730d8fcea3&itemIGO=oecd&itemContentType=chapter>. Consulté le 21 novembre 2024.

considéré comme un donateur majeur par rapport aux principaux contributeurs à l'aide internationale au développement.

L'aide du Qatar est principalement mise en œuvre par le biais du Fonds du Qatar pour le développement [118] l'entité de coopération au développement du pays. Le pays souligne son rôle actif dans les initiatives humanitaires et de développement mondiales en accordant une grande partie de l'aide aux fins de « promouvoir le développement humain et la réduction de la pauvreté en renforçant les services de santé et les systèmes éducatifs, en soutenant le développement économique, en mobilisant l'aide humanitaire et en améliorant la résilience des communautés face au changement climatique ».[119]

Une grande partie des ressources fournies par le Qatar est allouée aux principales agences des Nations Unies qui offrent une aide et une assistance financière à ceux qui en ont le plus besoin dans les pays en développement. Ces agences comprennent le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (UNOCHA), le HCR, l'UNRWA, l'UNICEF, entre autres. Le Qatar a également soutenu le Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (PRGT) du FMI et le Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (RST) qui visent à soutenir les initiatives dans les pays les moins avancés. Le Qatar a également collaboré à des partenariats stratégiques avec divers pays et organisations pour soutenir les pays les moins avancés et en développement. Par exemple, en 2024, le Qatar et le Royaume-Uni ont lancé une initiative conjointe de cofinancement pour la coopération internationale au développement et la réponse humanitaire.[120]

Le Qatar a également joué un rôle central dans l'aide financière destinée à lutter contre le changement climatique dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Par exemple, lors de la réunion ministérielle annuelle des ministres des Affaires étrangères des pays en développement sans littoral en 2020 et lors de l'Assemblée générale des Nations Unies la même année, le ministre d'État des Affaires étrangères du Qatar a promis une contribution de 100 millions de dollars américains pour relever les défis du changement climatique.[121]

Pendant la pandémie de Covid-19, le Qatar a apporté un soutien d'une valeur de plus de 50 millions USD pour lutter contre la pandémie, dont 20 millions USD à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et 10 millions USD à l'Organisation mondiale de la santé.[122] L'État s'est également associé au secteur privé pour apporter une aide visant à mettre fin à la pandémie de Covid-19. Ce faisant, le

[118] créé en 2012.

[119] ibid.

[120] Agence de presse du Qatar (2024) : Déclaration conjointe lançant l'initiative conjointe de cofinancement pour la coopération internationale au développement et la réponse humanitaire entre le Qatar et le Royaume-Uni. <https://www.qna.org.qa/en/News-Area/News/2024-02/18/0059-joint-statement-launching-the-joint-cofunding-initiative-for-international-development-coopération-et-réponse-humanitaire-entre-le-qatar-et-le-royaume-uni-%28completed-repeat%29>. Consulté le 26 novembre 2024.

[121] Al-Ansari, Majed & Aras, Bulent & Muğurtay, Nihat (2022) : La coopération au développement du Qatar et les pays les moins avancés (PMA). Alternatives : mondiales, locales, politiques. 47. 030437542210828. 10.1177/03043754221082899. La solution à la crise du Golfe doit commencer par la levée du blocus du Qatar. (nd) >The Free Library. (2014). Récupéré le 20 novembre 2024

sur <https://www.thefreelibrary.com/Solution+to+Gulf+crisis+has+to+begin+with+lifting+of+Qatar+%27s+blockade.-a0636189749>

[122] État du Qatar, ministère des Affaires étrangères (2020) : L'aide de l'État du Qatar aux pays amis pour faire face à l'émergence du coronavirus « Covid-19 » <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Events/GoodPracticesCoronavirus/qatar-submission-covid19.pdf> Consulté le 21 novembre 2024.

Qatar a indéniablement montré sa détermination à accélérer le développement social à l'échelle mondiale en fournissant le soutien nécessaire (notamment l'assistance sanitaire, la nourriture et l'éducation) à la survie et au développement de l'humanité.

L'éducation est un domaine majeur dans lequel le Qatar a continué de démontrer son engagement en faveur du développement social à l'échelle mondiale, comme l'énonce le 7e Engagement de Copenhague. Par le biais de ses entités publiques telles que Qatar Charity, Education Above All et Qatar Foundation, il a placé l'aide à l'éducation au cœur de son programme de développement international. Fondée en 2012 par Son Altesse Cheikha Moza bint Nasser, épouse de l'ancien émir et mère de l'émir actuel, Education Above All a joué un rôle déterminant dans l'apport d'un soutien à l'éducation à des millions d'enfants de différents pays du monde, en particulier dans les pays les moins développés. Jusqu'à présent, l'initiative a fourni plus de 1,4 milliard de dollars dans le cadre de son programme phare Educate A Child (EAC), bénéficiant à 11,6 millions d'enfants non scolarisés dans 57 pays au cours de la dernière décennie.[123] La majorité des pays qui ont bénéficié du programme de l'EAA sont des pays africains. L'EAA a également promu l'éducation à travers divers programmes tels que « Al Fakhoora », « Protect Education in Insecurity and Conflict » (PEIC), « Reach Out To Asia » (ROTA), « Innovation Development » (ID). Ensemble, tous les programmes visent à relever les défis éducatifs parmi les groupes marginalisés dont la majorité sont issus des pays les moins avancés.[124] soulignant l'engagement de l'État en faveur du développement humain par l'éducation.

Malgré l'engagement du Qatar dans ces domaines du développement humain, L'aide au développement aux pays en développement et aux pays les moins avancés a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment en ce qui concerne les intérêts géostratégiques poursuivis par le Qatar et l'importance limitée qu'il accorde à la promotion des institutions démocratiques et des droits de l'homme. L'aide étrangère du Qatar est souvent orientée stratégiquement vers le renforcement de son influence politique plutôt que vers la seule satisfaction des besoins humanitaires. Par exemple, les investissements importants du Qatar dans la Corne de l'Afrique ont été perçus comme des efforts visant à étendre sa portée géopolitique et à contrebalancer ses rivaux régionaux.[125] Cette approche soulève des inquiétudes quant au véritable altruisme de ses programmes d'aide, car elle révèle les motivations géopolitiques derrière l'allocation de l'aide au développement.

Le Qatar a également été accusé d'apporter son aide à des organisations et groupes controversés dont le bilan en matière de droits de l'homme est controversé. Son soutien au Hamas à Gaza a notamment suscité des critiques, le Hamas étant considéré comme une organisation terroriste par plusieurs pays.[126] Dans ce contexte, on peut se demander dans quelle mesure le Qatar permet que son aide au développement soutienne par inadvertance des entités qui ne défendent pas les valeurs démocratiques ou les droits de l'homme.

L'aide au développement du Qatar se caractérise également par une promotion limitée de la gouvernance démocratique. Bien que le pays fournisse une aide financière substantielle, on constate

[123] L'éducation avant tout (2023) : Favoriser l'innovation : Fondation L'éducation avant tout <https://www.educationaboveall.org/library/fostering-innovation-education-above-all-foundation> Consulté le 21 novembre 2024.

[124] Ibid.

[125] Global Policy Journal (2023) : L'aide étrangère et les stratégies politiques du Qatar dans la Corne de l'Afrique : le cas de la Somalie. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/1758-5899.13294?campaign=wolibraryview> Consulté le 26 novembre 2024.

[126] SWP (2023) : La politique étrangère du Qatar. <https://www.swp-berlin.org/10.18449/2023RP04/> Consulté le 26 novembre 2024.

un manque d'attention portée au renforcement des institutions démocratiques dans les pays bénéficiaires. Les analystes notent que l'aide du Qatar se concentre souvent sur les infrastructures et les projets économiques sans efforts correspondants pour soutenir les réformes politiques ou le développement de la société civile, ce qui risque de perpétuer des régimes autoritaires. [127] Le Qatar est donc à juste titre critiqué pour son incapacité à promouvoir le développement des institutions démocratiques et des droits de l'homme dans les pays où il apporte son aide et ses opérations. Par exemple, le Qatar a été accusé de soutenir le gouvernement d'Al-Bashir au Soudan, qui a été impliqué dans de nombreuses violations des droits de l'homme contre la population civile. [128]

La manière dont le Qatar met en œuvre son aide au développement est également, du moins en partie, sujette à caution. Des rapports ont souligné que certaines des initiatives d'aide du Qatar, en particulier celles impliquant des projets à forte intensité de main-d'œuvre, ont été entachées de violations des droits de l'homme. Par exemple, des projets d'infrastructure financés par l'aide qatarie dans plusieurs pays ont fait l'objet d'allégations de mauvaises conditions de travail, ce qui porte atteinte à l'engagement du Qatar en faveur des droits de l'homme dans son aide au développement. [129] Au-delà En ce qui concerne les pratiques d'aide au développement du Qatar, les observateurs ont également exprimé des inquiétudes quant à la transparence des versements d'aide du Qatar. Le manque de données accessibles au public et de rapports détaillés sur les allocations d'aide rend difficile l'évaluation de l'efficacité et des véritables intentions derrière l'aide au développement du Qatar, ce qui conduit à un scepticisme quant à ses motivations. [130]

Ces critiques soulignent la complexité et les controverses entourant le rôle du Qatar en tant que donateur d'aide au développement, soulignant la nécessité d'une plus grande transparence et d'un meilleur alignement avec les normes internationales en matière de droits de l'homme et de démocratie. Alors que le Qatar déploie depuis de nombreuses années des efforts considérables pour respecter le 7e engagement de Copenhague, il pourrait donner un exemple encore meilleur aux autres pays du monde, notamment en vue du prochain Sommet mondial pour le développement social qui se tiendra à Doha en novembre 2025, si le pays abordait certains des domaines d'amélioration mentionnés dans ce briefing de manière engagée et cohérente et se présentait de manière plus transparente, cohérente et cohérente à l'avenir.

[127] Institut Européen de la Méditerranée (2024) : Le rôle du Qatar dans les scénarios géopolitiques du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. <https://www.iedm.org/publication/qatars-role-in-the-geopolitical-scenarios-of-the-middle-east-and-north-africa/>. Consulté le 26 novembre 2024.

[128] The Guardian (2019) : La chute de Béchir risque de laisser le Soudan en proie à des puissances régionales rivales : l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et l'Égypte rivalisent avec l'Iran, la Turquie et le Qatar pour exploiter les troubles politiques après la destitution du président. <https://www.theguardian.com/world/2019/apr/27/sudan-revolution-regional-powers-fight-control>. Consulté le 21 novembre 2024.

[129] Human Rights Watch (2024) : Qatar - Événements de 2023. <https://www.hrw.org/world-report/2024/country-chapters/qatar>. Consulté le 20 novembre 2024.

[130] Aras, Fazlioglu, Al Ansari (2024) : Intérêt, besoin ou réputation ? Déterminants de l'aide étrangère du Qatar. Analyse de la politique étrangère, volume 20, numéro 4, octobre 2024.

3.8 Engagement de Copenhague 8 : Veiller à ce que les programmes d'ajustement structurel incluent des objectifs de développement social

Pour comprendre correctement le huitième engagement de Copenhague dans la perspective d'aujourd'hui, il faut prendre en compte le contexte de l'année 1995. Au moment du premier Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, le monde était aux prises avec les répercussions de la crise de la dette des années 1980 et du début des années 1990. De nombreux pays en développement avaient été soumis à des programmes d'ajustement structurel (PAS) imposés par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale comme conditions pour recevoir une aide financière ou un allègement de la dette. Ces PAS étaient souvent axés sur l'austérité budgétaire, la privatisation et la déréglementation pour stabiliser les économies et encourager la croissance. Cependant, ces PAS ont souvent conduit à des coupes dans les dépenses sociales (les gouvernements réduisant les investissements dans la santé, l'éducation et la protection sociale), à une augmentation de la pauvreté et des inégalités (les populations vulnérables des pays en développement étant les plus touchées par les réformes économiques) et à des réactions négatives de l'opinion publique qui se sont traduites par des manifestations et une instabilité politique dans les pays touchés par les mesures prises dans le cadre des PAS.

Le huitième engagement de Copenhague a été adopté en réponse à ces problèmes, reflétant un consensus selon lequel les politiques économiques ne doivent pas nuire au développement social. L'objectif était d'intégrer les objectifs sociaux dans les programmes d'ajustement structurel afin de garantir que les réformes économiques accordent la priorité à la réduction de la pauvreté, à la protection sociale et à l'accès aux services essentiels. Pourtant, dans la perspective d'aujourd'hui, cet engagement, qui constituait à l'époque une partie très importante de la liste des dix engagements de la Déclaration de Copenhague de 1995, peut être considéré de manière plus nuancée, compte tenu de l'évolution du développement mondial et de la gouvernance économique au cours des trois dernières décennies.

Du côté positif, il convient de noter que le 8e Engagement de Copenhague a effectivement conduit à des réalisations remarquables et à des résultats positifs dans la formulation constructive de la politique des programmes d'ajustement structurel. Au début des années 2000, le FMI et la Banque mondiale ont commencé à intégrer des stratégies de réduction de la pauvreté dans leurs programmes, influencés en partie par le plaidoyer mondial autour du 8e Engagement de Copenhague. Les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), introduits en 1999, exigeaient des pays cherchant à obtenir des prêts qu'ils élaborent des plans de réduction de la pauvreté parallèlement à des réformes structurelles. Et comme le 8e Engagement de Copenhague a souligné l'importance des soins de santé, de l'éducation et des filets de sécurité sociale comme partie intégrante de la politique économique, il a ouvert la voie à l'alignement de la gouvernance financière mondiale sur des initiatives telles que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et plus tard les Objectifs de développement durable (ODD).

De nos jours, le 8e Engagement de Copenhague a été une innovation en son temps et a favorisé l'intégration du développement social dans la politique économique. Dans le même temps, il n'a pas pleinement atteint ses objectifs et de nombreux programmes d'ajustement structurel ont continué à privilégier la discipline budgétaire au détriment du bien-être humain. Pour faire face aux défis de la crise climatique mondiale, aux efforts de relance post-pandémie en cours dans le monde entier, ainsi qu'au défi mondial de la soutenabilité de la dette, il est nécessaire de renouveler l'engagement à équilibrer les réformes économiques avec des investissements solides dans la protection sociale,

l'équité et la durabilité. Ainsi, les principes du 8e Engagement de Copenhague restent pertinents mais exigent une adaptation au contexte mondial complexe d'aujourd'hui.

En raison de sa richesse provenant de revenus pétroliers et gaziers substantiels, le Qatar n'a pas bénéficié des PAS fixés par le FMI, également en raison du faible taux d'inflation du pays, de 2,4 % en moyenne entre 1980 et 2000.[131] ses faibles déficits budgétaires ainsi que ses importantes exportations de pétrole et de gaz.[132] Le Qatar n'a donc pas participé directement à la formulation des programmes d'ajustement structurel (PAS) ni aux efforts de plaidoyer en leur faveur. Le pays n'a pas joué un rôle significatif pour influencer l'intégration des objectifs de développement social dans les programmes d'ajustement structurel (PAS) au niveau d'institutions comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). En tant que pays à revenu élevé et à population relativement faible, les politiques économiques et les engagements internationaux du Qatar se sont principalement concentrés sur son propre développement et sa diplomatie régionale plutôt que sur des initiatives de réforme économique mondiale.

3.9 Engagement de Copenhague 9 : Accroître les ressources allouées au développement social

Depuis 1995, les dépenses sociales du Qatar ont connu une croissance significative, reflétant l'engagement du pays à améliorer le bien-être de ses citoyens et résidents. Cette augmentation est évidente dans plusieurs domaines clés. Le Qatar a investi massivement dans l'éducation, en créant des institutions comme la Fondation du Qatar et Education City, qui abritent des antennes d'universités internationales de renom. Ces initiatives visent à transformer le Qatar en une économie basée sur la connaissance. Le pays a également développé son infrastructure de soins de santé, notamment le développement de Hamad Medical Corporation et de Sidra Medicine, qui fournissent des services médicaux avancés à la population. Grâce à ces initiatives et à d'autres, le Qatar bénéficie d'un niveau de santé supérieur à celui d'autres pays du monde, y compris ceux de la région MENA. En 2024, le Qatar a consacré 2,91 % de son PIB aux soins de santé, tandis que le pays a maintenu une moyenne de 2,68 % au cours des deux dernières décennies.[133] En outre, le Qatar a mis en œuvre divers programmes de protection sociale, notamment des programmes de logement, des prestations de sécurité sociale et des subventions pour les services essentiels, afin de soutenir les familles et les personnes à faible revenu. Enfin, d'importants investissements ont été réalisés dans des projets d'infrastructures, tels que le métro de Doha et l'agrandissement de l'aéroport international Hamad, améliorant ainsi les services publics et contribuant au développement social.

En résumé, le Qatar a toujours consacré des ressources importantes au développement social au niveau national. L'exemple des dépenses du Qatar en matière d'éducation montre cependant qu'il reste encore beaucoup à faire : en 2020, le gouvernement qatari a consacré 3,3 % de son PIB à l'éducation,[134] un chiffre qui est substantiel mais qui révèle néanmoins un écart par rapport à la

[131] Al-Bassam (2017) : Les sources de l'inflation au Qatar : une étude empirique (1980-2010). JKAU : Econ. & Adm., 30(1), 215-229. https://www.kau.edu.sa/Files/320/Researches/72729_45882.pdf Consulté le 21 novembre 2024.

[132] Banque mondiale (nd) : Croissance du PIB (%) annuel - Qatar. <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=QA>. Consulté le 21 novembre 2024. [133] Ibid.

[134] Banque mondiale (2024) : Dépenses publiques consacrées à l'éducation, total (% des dépenses publiques) - Qatar. <https://data.worldbank.org/indicator/SE.XPD.TOTL.GB.ZS> Consulté le 15 novembre 2024.

recommandation formulée par l'État dans la Déclaration de Paris sur l'éducation, qui prévoit 4 à 6 % du PIB.[135] En outre, il convient de noter que les dépenses moyennes du Qatar en matière d'éducation restent relativement inférieures à celles de ses pairs riches de la région du Golfe et de l'UE. [136] Le Qatar, partenaire de l'UNESCO dans la promotion de l'éducation dans le monde, pourrait servir de modèle aux autres pays du monde en consacrant davantage de ressources à l'éducation. Dans le domaine de la santé, l'amélioration des normes de soins de santé au Qatar est le résultat et la preuve de l'engagement du pays à consacrer des dépenses sociales pour améliorer la qualité de vie de sa population. Cependant, la tâche du gouvernement reste de garantir un accès égal aux soins de santé à tous les groupes de population du Qatar, y compris aux non-citoyens issus de milieux pauvres.

Le Qatar participe activement à la coopération régionale et mondiale en matière de développement social par le biais de diverses plateformes et initiatives. En février 2024, le Qatar a accueilli le Forum arabe multidimensionnel pour le développement social à Doha. Cet événement de haut niveau a réuni des ministres et des responsables arabes pour discuter de sujets importants liés au développement social dans la région. Le forum visait à partager les expériences réussies du Qatar dans les domaines du développement et des affaires sociales, ainsi que ses initiatives pionnières.[137] Plus récemment, le Qatar a participé à la cinquième édition de la Semaine arabe du développement durable qui s'est tenue au siège de la Ligue arabe au Caire en novembre 2024. L'événement s'est concentré sur la promotion des objectifs de développement durable dans la région arabe.[138]

Ces dernières années, le Qatar a renforcé ses partenariats internationaux en matière de coopération humanitaire et de développement dans le monde entier. En novembre 2024, le Qatar a signé plusieurs accords, dont un protocole d'accord avec le Canada pour renforcer la coopération au développement. Selon Qatar News Agency (QNA), l'agence de presse officielle du Qatar, ce partenariat vise à renforcer les politiques communes d'aide étrangère, à autonomiser les jeunes, à promouvoir le rôle économique et social des femmes et à réduire la pauvreté pour atteindre les objectifs de développement durable.[139]

[135] UNESCO (2021) : Les États membres de l'UNESCO s'unissent pour accroître les investissements dans l'éducation. <https://www.unesco.org/fr/articles/unesco-member-states-unite-increase-investmenteducation>. Consulté le 15 novembre 2024.

[136] Union européenne (2024) : Statistiques sur les dépenses d'éducation. https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Educational_expenditure_statistics. Consulté le 15 novembre 2024.

[137] La Péninsule (2024) : Doha accueillera le Forum arabe sur le développement social multidimensionnel. <https://thepenisulagatar.com/article/05/02/2024/doha-to-host-arab-multidimensionalsocial-development-forum>. Consulté le 26 novembre 2024.

[138] Gulf Times (2024) : Le Qatar participe à la semaine arabe du développement durable au Caire. <https://www.gulf-times.com/article/695277/qatar/qatar-participates-in-arab-sustainable-developmentweek-in-cairo>. Consulté le 26 novembre 2024.

[139] Agence de presse du Qatar (2024) : Le Qatar renforce ses partenariats internationaux en matière de coopération humanitaire et de développement dans le monde entier. <https://www.qna.org.qa/en/News-Area/Special-News/2024-11/11/0026-qatar-strengthens-international-partnerships-in-humanitarian-and-development-cooperation-worldwide>. Consulté le 26 novembre 2024.

3.10 Engagement de Copenhague 10 : Renforcer la coopération pour le développement social par l'intermédiaire des Nations Unies

Les États parties à la Déclaration de Copenhague de 1995 sur le développement social et au Programme d'action qui l'accompagne ont convenu d'une approche en trois volets impliquant des actions nationales, régionales et internationales pour remplir les dix engagements. Ce cadre global a été conçu pour garantir que les efforts visant à faire progresser le développement social soient efficaces, collaboratifs et inclusifs. Au niveau international, les gouvernements se sont engagés (1) à reconnaître le caractère interdépendant des défis mondiaux, (2) à fournir des ressources financières, une assistance technique et un allègement de la dette pour soutenir le développement social dans les pays en développement, (3) à promouvoir des systèmes commerciaux et économiques mondiaux plus équitables et (4) à collaborer par l'intermédiaire d'institutions multilatérales, telles que les Nations Unies, pour traiter les questions transnationales de développement social.

Le Qatar a fait preuve d'un engagement fort pour remplir ses obligations internationales en matière de développement social, en s'alignant sur les cadres mondiaux tels que la Déclaration de Copenhague de 1995 sur le développement social et l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'un des principaux moyens par lesquels le Qatar remplit cet engagement est de contribuer de manière substantielle à l'aide internationale et au développement. Le Fonds du Qatar pour le développement (QFFD), créé en 2012, sert de mécanisme principal pour canaliser l'aide étrangère du Qatar. Par l'intermédiaire du QFFD, le Qatar soutient des projets dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'autonomisation économique dans les pays en développement, illustrant ainsi son engagement à relever les défis mondiaux urgents. Par exemple, le Qatar a fourni un financement important à des initiatives telles que le programme Educate A Child, qui vise à inscrire des millions d'enfants non scolarisés dans le monde.

Le Qatar a également joué un rôle actif dans la promotion de la coopération multilatérale. Il a participé au processus consultatif du FMI et aux mécanismes de la Banque mondiale et fait partie du mécanisme d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Le pays accueille également de nombreuses conférences et initiatives internationales visant à relever les défis sociaux et économiques mondiaux. Par exemple, la Conférence internationale de Doha sur le développement social réunit régulièrement des dirigeants mondiaux, des décideurs politiques, des experts et des parties prenantes pour échanger des idées et des solutions et pour discuter et formuler des stratégies visant à améliorer le bien-être social et à atteindre les objectifs de développement durable. La conférence n'adhère pas à un calendrier fixe. Elle est plutôt convoquée lorsque cela est jugé nécessaire pour traiter des questions urgentes de développement social. Français La dernière édition de la conférence a été la Conférence internationale de Doha sur le handicap et le développement, qui s'est tenue les 7 et 8 décembre 2019. Cet événement s'est concentré sur l'intersection entre les droits des personnes handicapées et le développement durable et a abordé plusieurs domaines clés : (1) l'inclusion des personnes handicapées (en soulignant la nécessité d'intégrer les personnes handicapées dans toutes les facettes de la société, y compris l'éducation, l'emploi et la vie publique), (2) l'élaboration des politiques (en encourageant la formulation de politiques qui défendent les droits et la dignité des personnes handicapées, en s'alignant sur les normes internationales telles que la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées) et (3) les objectifs de développement durable (en explorant comment l'inclusion du handicap fait partie intégrante de la réalisation des ODD, en particulier ceux

liés à l'éducation, à l'emploi et à la réduction des inégalités). L'un des résultats importants de la conférence a été l'adoption de la Déclaration de Doha, qui sert de point de référence pour l'élaboration de politiques concernant les droits de l'homme et le développement durable dans le contexte du handicap.[140]

En outre, la participation du Qatar aux forums des Nations Unies, notamment son soutien au Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés, souligne son engagement dans les efforts mondiaux visant à réduire la pauvreté et à promouvoir l'équité. En plaidant pour une collaboration régionale et internationale, le Qatar se positionne comme un membre proactif de la communauté internationale, contribuant aux objectifs de développement durable à l'échelle internationale. Deux autres exemples sont (1) la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2012 (COP18/CMP8) qui s'est tenue du 26 novembre au 8 décembre 2012 à Doha et qui comprenait un accord visant à prolonger le Protocole de Kyoto jusqu'en 2020 ainsi que des discussions sur les pertes et dommages associés aux impacts du changement climatique et (2) la Conférence internationale de suivi de 2008 sur le financement du développement qui s'est tenue du 28 novembre au 2 décembre 2008 à Doha et a fait suite au Consensus de Monterrey de 2002, en mettant l'accent sur l'examen de la mise en œuvre des engagements liés au financement du développement. La conférence s'est conclue par l'adoption de la « Déclaration de Doha sur le financement du développement », qui a réaffirmé le Consensus de Monterrey et souligné la nécessité d'une approche globale et inclusive du financement du développement.

À plusieurs reprises, le Qatar a invité les agences des Nations Unies et les rapporteurs spéciaux à suivre ses progrès vers la réalisation des normes internationales :

1. Du 19 au 26 janvier 2014, le Qatar a invité la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats, Gabriela Knaul, à examiner l'indépendance du pouvoir judiciaire et le libre exercice de la profession juridique, y compris les questions liées à l'administration de la justice, au procès équitable, à l'accès à la justice, à l'aide juridictionnelle et à la position des femmes dans le système judiciaire.
2. Du 8 au 16 décembre 2019, le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, Koumbou Boly Barry, a été invité par le Qatar pour recueillir des informations de première main sur l'effectivité du droit à une éducation gratuite, de qualité et inclusive pour tous.
3. Du 24 novembre au 1er décembre 2019, la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, E. Tendayi Achiume, a été invitée au Qatar. Son mandat consistait à évaluer les efforts déployés par les autorités pour éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.
4. Et en 2020, la Rapporteuse spéciale sur l'impact négatif des mesures coercitives unilatérales sur la jouissance des droits de l'homme, Alena Douhan, a été invitée au Qatar pour évaluer l'impact des sanctions unilatérales imposées au Qatar par Bahreïn, l'Égypte, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis sur les droits de l'homme des personnes vivant au Qatar, dans les quatre États imposant les sanctions ainsi que sur les autres personnes concernées.

Si ces invitations témoignent de la volonté générale du Qatar de travailler en étroite collaboration avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH), certaines visites de pays ont également suscité des interrogations quant au trafic d'influence du Qatar. La

[140]Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (2019) : La Conférence internationale de Doha sur le handicap et le développement se conclut par 11 recommandations.<https://social.desa.un.org/issues/disability/news/doha-international-conference-on-disability-and-development-concludes-with>. Consulté le 26 novembre 2024

visite de la rapporteuse spéciale des Nations unies sur l'impact négatif des mesures coercitives unilatérales sur la jouissance des droits de l'homme, Alena Douhan, au Qatar en 2020, en particulier, a été controversée en raison de la dynamique géopolitique et des perceptions entourant le blocus diplomatique et économique du Qatar par les pays voisins. [141] Les critiques, y compris de certains États appliquant le blocus, ont estimé que la visite de Douhan était biaisée en faveur du Qatar. Ils ont affirmé que ses conclusions pourraient manquer d'impartialité compte tenu des relations complexes de l'ONU avec les États membres et des contributions importantes du Qatar aux initiatives de l'ONU. [142] La visite s'est concentrée sur les conséquences du blocus sur les droits de l'homme imposé au Qatar, ce qui concorde avec la description que fait le Qatar de lui-même en tant que victime d'actions unilatérales injustes. Les opposants ont fait valoir que la visite de Douhan n'a pas abordé de manière égale les politiques présumées du Qatar, notamment ses liens avec des groupes considérés comme déstabilisateurs de la région. Ainsi, la visite a été perçue comme une prise de position dans un conflit régional polarisé. En reconnaissant publiquement les dommages causés par le blocus, la mission de Douhan a été perçue comme une remise en cause indirecte de la légitimité des mesures prises par les rivaux régionaux du Qatar. La visite s'est également déroulée dans un contexte de fragiles efforts diplomatiques pour résoudre la crise du Golfe, les acteurs internationaux tentant de jouer un rôle de médiateur. Les conclusions de Douhan, qui ont mis en évidence les violations des droits de l'homme résultant du blocus, ont ajouté un niveau de complexité à ces négociations.

Le Qatar utilise également ses ressources financières et son influence diplomatique pour servir de médiateur et soutenir les efforts humanitaires mondiaux. Lors de crises telles que la crise des réfugiés syriens et la pandémie de COVID-19, le Qatar a fourni une assistance financière et un soutien logistique aux régions touchées. En 2021, le Qatar a contribué à hauteur de 20 millions de dollars à l'initiative COVAX, contribuant ainsi à garantir un accès équitable aux vaccins contre la COVID-19 dans les pays en développement. En outre, le Qatar a travaillé avec des organisations internationales telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour mettre en œuvre des programmes d'aide ciblés. Ces actions reflètent la stratégie plus large du Qatar visant à combiner diplomatie et développement pour relever les défis sociaux mondiaux.

Afin de garantir que les engagements de Copenhague continuent de guider le programme de développement du Qatar et des gouvernements du monde entier, le Qatar se prépare actuellement à accueillir le deuxième Sommet mondial pour le développement social à Doha en novembre 2025. Le sommet se réunira à nouveau pour faire le point sur les progrès réalisés et décider de la manière de façonner l'avenir du développement social. Ce sommet place le Qatar au centre de la planification, de la convocation et du leadership lors du plus grand événement de développement social de la décennie. Par conséquent, le sommet renforcera la collaboration continue du Qatar avec le système des Nations Unies et ses mécanismes – pour la mise en œuvre et le suivi des résultats du premier Sommet mondial pour le développement social à Doha et pour atteindre l'objectif du développement durable mondial en général.

[141] Contexte : En 2017, le Qatar a été confronté à un blocus imposé par l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, Bahreïn et l'Égypte, qui l'accusaient de soutenir le terrorisme et d'entretenir des liens étroits avec l'Iran. Ces mesures comprenaient des restrictions de l'espace aérien, des fermetures de frontières et des sanctions économiques. Le Qatar a fait valoir que ces actions constituaient des mesures coercitives unilatérales (MCU) qui violaient le droit international et avaient de graves répercussions sur les droits de l'homme, en particulier pour les familles dispersées de part et d'autre des frontières, des perturbations commerciales et la restriction de la libre circulation.

[142] Centre européen pour le droit et la justice (2022) : Comment le Qatar et la Chine financent les « experts indépendants » de l'ONU. <https://ecij.org/geopolitics/un/how-qatar-and-china-are-funding-un-independent-experts>. Consulté le 26 novembre 2024.

Le 9 novembre 2024, la ministre du Développement social et de la Famille du Qatar, Mariam bint Ali bin Nasser Al Misnad, a annoncé que le gouvernement allait créer l'« Observatoire social du Qatar » comme outil d'analyse des données sociales et de fourniture d'une base scientifique pour le développement de politiques sociales et de plans nationaux.[143] L'observatoire a pour vocation de fonctionner par le biais de formes de suivi sur le terrain, numériques et de dialogue communautaire. Le ministre a ajouté que l'installation est conçue pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et fait partie des efforts visant à atteindre les objectifs de développement social cohérents du Qatar tels qu'énoncés dans la Vision nationale du Qatar 2030 et la troisième stratégie nationale de développement de l'État du Qatar 2024-2030. Il est louable que l'observatoire, en plus d'un partenariat avec le Conseil national de planification, impliquera des aspects de la société civile. À cette fin, le ministère a conclu un partenariat avec le Centre Ibn Khaldon des sciences humaines et sociales de l'Université du Qatar. Dans ce contexte, il est important de noter que le Conseil national de planification et le Centre Ibn Khaldon sont tous deux des entités publiques. Cela remet en question l'efficacité de la participation de la société civile. Il est donc impératif, dans l'esprit du 10e Engagement de Copenhague, que le Qatar ouvre ses mécanismes de suivi aux acteurs indépendants de la société civile aux niveaux national, régional et international.

[143] Agence de presse du Qatar (2024) : Le ministre du Développement social et de la Famille annonce les préparatifs du lancement de l'Observatoire social du Qatar. <https://www.qna.org.qa/en/News-Area/News/2024-11/09/0016-minister-of-social-development-andfamily-announces-preparations-for-launch-of-Observatoire-social-du-Qatar> Consulté le 24 novembre 2024

4 Conclusion

L'organisation par le Qatar du Sommet mondial pour le développement social (SMDD) de 2025 offre l'occasion de mettre en lumière les progrès et les défis qu'il doit relever pour respecter les engagements de Copenhague de 1995. Au fil des décennies, le pays a réalisé des progrès considérables dans des domaines tels que le développement économique, l'accès universel à l'éducation et les investissements dans les soins de santé. Des initiatives notables comme la Vision nationale du Qatar 2030 soulignent l'engagement du Qatar à faire progresser le développement social. En outre, le rôle du pays en tant que médiateur dans les conflits mondiaux (aussi controversés soient-ils parfois) et ses contributions aux pays les moins développés par le biais d'initiatives d'aide et d'éducation soulignent sa position proactive en matière de coopération internationale.

Cependant, les politiques internes du Qatar révèlent des lacunes critiques dans la réalisation des engagements pris en 1995. Les abus persistants en matière de droit du travail, malgré les réformes du système de la Kafala, soulignent la nécessité de renforcer les mécanismes d'application et les protections juridiques. La société civile reste étroitement contrôlée, les organisations non gouvernementales opérant sous des contraintes importantes, ce qui limite leur action en faveur des communautés marginalisées. Les droits des femmes, bien que améliorés dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, restent entravés par les normes patriarcales et les restrictions juridiques à l'autonomie et à la représentation. En outre, le traitement des minorités religieuses et des non-citoyens met en évidence les contradictions dans l'approche du Qatar en matière d'inclusion et d'égalité.

Pour que le Qatar puisse se présenter comme un leader crédible du développement social mondial, il doit relever ces défis de manière globale. Le renforcement de l'indépendance judiciaire, l'élargissement des libertés civiles et la garantie d'un traitement équitable des travailleurs migrants sont des mesures essentielles. À l'approche du Sommet mondial pour le développement durable, le Qatar a une occasion sans précédent d'aligner ses politiques nationales sur les normes internationales, démontrant ainsi son engagement réel envers les principes de la Déclaration de Copenhague de 1995.

5. Recommandations

1. Réformes du travail

- Assurer la mise en œuvre et l'application effectives des lois interdisant le travail forcé et l'exploitation, en particulier des travailleurs migrants
- Mettre en place des mécanismes de surveillance indépendants pour surveiller les violations des droits du travail et fournir des systèmes accessibles de règlement des griefs
- Réévaluer le salaire minimum non discriminatoire pour tenir compte du coût de la vie élevé au Qatar et garantir le paiement des salaires en temps voulu

2. Société civile et liberté d'expression

- Loi de réforme n° 12 de 2004 pour permettre le fonctionnement et l'enregistrement indépendants des organisations de la société civile sans ingérence indue du gouvernement
- Élargir les libertés des groupes de défense, y compris des syndicats, afin qu'ils puissent agir sans crainte de détention arbitraire ou de dissolution
- Offrir des possibilités de réunion pacifique et de participation publique à l'élaboration des politiques pour renforcer l'engagement populaire

3. Indépendance judiciaire

- Réduire l'influence de l'exécutif sur le pouvoir judiciaire en limitant le rôle de l'émir dans la nomination des juges et en garantissant l'indépendance du Conseil supérieur de la magistrature
- Transition des juges non qataris des contrats à court terme vers des conditions d'emploi garantissant l'impartialité judiciaire
- Améliorer l'accès à la justice pour les femmes et les non-ressortissants, en particulier dans les cas impliquant des conflits du travail ou des violations des droits de l'homme

4. Égalité des sexes

- Supprimer les restrictions légales à l'autonomie des femmes, y compris les règles de tutelle masculine, pour permettre un accès égal à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé
- Mettre en place des mesures visant à accroître la représentation des femmes dans la prise de décision politique, en visant la parité des sexes dans les fonctions publiques
- Adopter des lois anti-discrimination complètes pour lutter contre les inégalités sur le lieu de travail et garantir un salaire égal pour un travail égal

5. Liberté religieuse

- Agrandir les installations de culte pour les communautés non musulmanes afin d'accueillir un nombre croissant de personnes et de réduire la surpopulation au complexe religieux de Mesaymeer
- Reconnaître et enregistrer les confessions minoritaires, comme la communauté baha'ie, pour garantir la liberté de croyance et d'association
- Mettre en œuvre des politiques anti-discrimination pour protéger les minorités religieuses du harcèlement et garantir l'égalité des chances dans les secteurs public et privé

6. Inclusion sociale et économique

- Étendre la couverture de sécurité sociale pour inclure les travailleurs migrants, en leur donnant accès aux retraites, aux soins de santé et aux allocations de chômage
- Investir dans des projets de logements abordables pour les travailleurs à faible revenu afin de remédier aux disparités dans les conditions de vie

- Élaborer des politiques visant à lutter contre les inégalités de revenus, en garantissant une répartition équitable des richesses du Qatar entre toutes les catégories démographiques

7. Transparence et responsabilité

- Publier des données complètes sur l'accès au travail, à l'éducation et aux soins de santé pour permettre une évaluation précise des progrès vers les objectifs de développement social
- Mettre en œuvre des mécanismes de reporting transparents sur l'aide internationale au développement du Qatar afin de garantir son alignement avec les principes humanitaires et de contrer les accusations de motivations géostratégiques
- Collaborer avec les organisations internationales pour examiner de manière indépendante l'adhésion du Qatar aux engagements de Copenhague

8. Accès à l'éducation et à la santé

- Lutter contre les disparités dans la qualité de l'éducation dispensée aux enfants de travailleurs migrants en subventionnant les frais de scolarité des familles à faible revenu
- Développer les programmes de formation professionnelle pour accroître les possibilités d'emploi pour les citoyens et les non-citoyens
- Améliorer l'accès aux soins de santé pour les travailleurs migrants en exigeant que les employeurs fournissent des cartes de santé et en garantissant l'égalité de traitement dans les établissements médicaux

Ces recommandations visent à positionner le Qatar non seulement comme un hôte réussi du SMDD de 2025, mais également comme un champion crédible du développement social mondial, aligné sur les principes et les dix engagements de la Déclaration de Copenhague de 1995.

CENTRE DU QATAR POUR LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE (QCPD)

Série de briefings

